



# RAPPORT

des " Journées Communautaires de la Finance Islamique-CEMAC " 2024

*Thème*

**FORUM INTERNATIONAL  
SUR LA FINANCE  
ISLAMIQUE**

*finance Islamique, développement inclusif  
et durable des CTDs au Cameroun*

**FORMATION  
SPECIALISÉE EN  
FINANCE ISLAMIQUE**

*Les mécanismes de financement  
du développement inclusif et durable  
des CTDs au Cameroun*

 Palais des Congrès de Yaoundé



Du 22 Au 26 Avril 2024

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
CEREMONIE D'OUVERTURE .....	6
PARTIE I : FORUM INTERNATIONAL SUR LA FINANCE ISLAMIQUE .....	10
Thème : “ <i>Finance islamique, développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun</i> ” .....	10
JOUR 1 :.....	10
PANEL 1 : FINANCE ISLAMIQUE : APPORT SOCIAL ET ECONOMIQUE .....	10
JOUR 2.....	21
PANEL 2 : FINANCE ISLAMIQUE ET ASSURANCE INDICIELLE.....	21
PANEL 3 : FINANCE ISLAMIQUE, COMPLEMENT DU CODE D'INTERVENTION DU FEICOM.....	32
PANEL 4 : LE CONCEPT DU WAQF .....	44
JOUR 3.....	49
PANEL 5 : BESOINS FINANCIERS DES CTDs.....	49
PANEL 6 : LES ACTEURS DU SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE .....	57
AVIS DES PARTICIPANTS.....	65
PARTIE 2 : FORMATION SPECIALISEE EN FINANCE ISLAMIQUE.....	73
Thème : « Les mécanismes de financement du développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun » .....	73
JOUR 1.....	73
PRETESTS .....	73
LECON 1 : INTRODUCTION AU SYSTEME D'ECONOMIE ISLAMIQUE .....	74
JOUR 2 :.....	79
LECON 2 : LES REGIONS DU CAMEROUN ET LEURS SPECIFICITES.....	79
LECON 3 : DETERMINATION DES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS SUR LA BASE DE CHAQUE TYPE DE PRODUITS .....	82
POST-TESTS.....	85
ANALYSE DES PRETESTS ET DES POSTESTS .....	87
.....	87
AVIS DES PARTICIPANTS.....	88
.....	94

## INTRODUCTION

Après la première édition des “**Journées communautaires de la Finance Islamique-CEMAC**” qui s’est tenue du 11 au 15 septembre 2023 au Palais des Congrès de Yaoundé, un point d’honneur a été mis sur la mise en application des résolutions de cette édition. L’une d’entre elles était la multiplication des rencontres à caractère éducatif et formatif sur la finance islamique et son impact dans le développement de la sous-région CEMAC en général et du Cameroun en particulier. Le Cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC) a donc décidé d’élargir la sensibilisation sur la finance islamique vers des cimes importantes en orientant les réflexions vers des problématiques de développement des pays de la CEMAC. Raison pour laquelle les thématiques pour la deuxième édition des “**Journées communautaires de la Finance Islamique-CEMAC**” ont porté sur : “*Finance islamique, développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun*” et “*Les mécanismes de financement du développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun.*”

Cette édition qui s’est déroulée du 22 au 26 avril 2024 a vu la participation effective d’une délégation du Ministère des Finances (MINFI), du Ministère des Transports (MINT/DMN), du Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), du Fonds Spécial d’Equipement et d’Intervention Intercommunale (FEICOM), des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), de la Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale (BDEAC), de la Mutuelle pour la Promotion de l’Epargne et du Crédit d’Investissement (MUPECI), du Conseil Régional de l’Est, de la Commune d’Arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, le Maire de la Commune d’Idenau, un représentant de la Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFI BANK), de l’Union Bank of Cameroon (UBC), du Programme d’Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), des étudiants, des représentations diplomatiques notamment des ambassade du Royaume du Maroc, de la République Centrafricaine, de la République d’Algérie, des représentants des média tels que Cameroon Radio Télévison, Canal 2 International, Cameroon Tribune, Afrique Média, Evènement du Cameroun, SOPECAM, Investir au Cameroun, d’Eco Matin, Radio Ar-Rissala.

L’objectif de cette édition des “**Journées communautaires de la Finance Islamique-CEMAC**” a été de montrer aux institutions étatiques, aux Présidents des Conseils Régionaux, aux représentants des CTDs, ainsi que les partenaires internationaux au développement avec le Cameroun, aux banques, microfinances, compagnies d’assurances, le potentiel énorme que

révèle la Finance Islamique, les potentialités illimités que celle-ci pourrait apporter dans la mise en œuvre de l'autonomie financière des CTDs et enfin les solutions que celle-ci pourrait apporter dans le développement et la maturation des projets à court, à moyen et à long terme.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La problématique du financement du développement à travers les communes est au centre de toute politique sérieuse de développement durable. Les pratiques bancaires et de microfinance, souvent basées sur le taux d'intérêt et le transfert de risque, sont inappropriées, injustes et injustifiables, autant de pratiques éloignées de la culture des populations locales, d'où leurs incapacités à impacter considérablement sur le décollage économique malgré la volonté et les efforts des acteurs locaux.

En 2008, après le pic de la crise financière internationale l'ONU a mis en place une commission. Le rôle de cette commission était axé notamment sur deux points :

- Trouver les causes profondes de la crise financière internationale
- Donner des solutions pour ne plus y retomber.

Le rapport de la commission Stiglitz a démontré que la cause profonde de la crise financière internationale c'est la pratique de l'intérêt à travers la spéculation et la bulle qu'elle crée au quotidien, qui finit toujours par exploser après quelques années et fragilise le système financier mondial. Ce que la commission Stiglitz a recommandé comme solution pour ne plus retomber dans cette situation, c'est qu'il fallait s'inspirer de la finance islamique pour stabiliser le système financier mondial.

Par ailleurs, les experts financiers ont démontré que les économies structurées par la finance islamique n'ont pas été touchées par la crise financière internationale. C'est fort de la pertinence de cette alter finance et son impact positif sur le plan social et économique qu'en 2012, nous avons créé le cabinet African Islamic Finance Consulting AIFC pour promouvoir, et contribuer à son développement et son implémentation dans la CEMAC.

En novembre 2022, la CEMAC adopte le règlement CEMAC 04/22/CEMAC/UMAC /COBAC, portant organisation et contrôle de l'activité de finance islamique dans ses pays

membres, il entre en vigueur le 1er janvier 2023. Désormais donc, la finance islamique peut se développer en CEMAC en général et au Cameroun en particulier.

De plus, le Cameroun à travers sa **Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2023-2027**, a fait de la promotion et du développement de la finance islamique un **Axe stratégique inclus dans sa politique SND30**. C’est sur cette base qu’AIFC, après avoir organisé au Palais des Congrès de Yaoundé les “**Journées Communautaires de la finance islamique - CEMAC**” du 11 au 15 septembre 2023, sur le thème : « De la vulgarisation à l'appropriation des textes de la finance islamique en zone CEMAC : enjeux, défis et perspectives », a souhaité en 2024, organiser pour les CTDs du Cameroun les “**Journées Communautaires de la finance islamique-CEMAC**” édition 2024 du 22 au 26 avril avec pour thème : “*Finance islamique et développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun*”.

Depuis 2010, l’Etat du Cameroun transfère aux CTDs des compétences dépenièreres et des ressources y afférentes. Avec la promulgation de la Loi N° **2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées**, les élus locaux ont l’opportunité d’améliorer la qualité de service au niveau local, de rapprocher les services des usagers, de donner plus de possibilité de choix et d’expression aux populations, et rendre les autorités plus redevables de leurs actes dans les prestations. Il serait donc important de permettre aux CTDs d’avoir d’autres sources de financement, dont entre autres les financements islamiques, pour la réalisation de leurs projets d’investissements et en même temps de pallier aux insuffisances de ressources obtenues des transferts de l’Etat.

Préoccupé par le développement et la vulgarisation de la finance islamique, le Cabinet African Islamic Finance Consulting a entamé des échanges avec les Présidents des régions du Cameroun pour le développement intégré dans le but d’apporter un appui pour la mise en œuvre des activités au niveau de chaque collectivité tout en renforçant spécifiquement selon chaque écosystème le nexus humanitaire-développement-promotion économique.

Dans le cadre des “**Journées communautaires de la Finance Islamique - CEMAC**” édition 2024, un **Forum International** sur la finance islamique va être organisé dont le but sera de développer des programmes conjoints pour permettre à toutes les parties prenantes, selon la spécificité du territoire une meilleure autonomie financière. L’objectif global d’intervention étant de sensibiliser les CTDs à la compréhension et à la maîtrise du processus de la finance Islamique sur le court, le moyen ou le long terme, afin de relever les défis auxquels les

collectivités territoriales sont confrontées tout en renforçant la résilience des communautés locales , la sécurité humaine face aux choix et menaces environnementales qui continuent à affecter la pauvreté, la faim, l’inégalité des sexes, le chômage des jeunes, l’industrialisation et le manque de moyen économique.

En marge de ce forum, sera organisée une formation spécialisée en finance islamique pour les acteurs locaux visant à les initier au système d’économie islamique, connaître les fondamentaux de la finance islamique puis les amener à comprendre quels produits seraient les mieux adaptés aux réalités de leur localité.



## CEREMONIE D’OUVERTURE

Elle a débuté à 10 heures 30 minutes avec l’exécution de l’hymne nationale. Tous les participants de manière patriotique se sont levés pour cet exercice.



Par la suite, a suivi le mot de bienvenu du Directeur Général du cabinet AIFC.

**Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain**, a commencé par souhaiter au nom de toute l’équipe d’AIFC, une chaleureuse bienvenue dans la somptueuse salle Complexe A du Palais des congrès de Yaoundé à tous les participants. Il a rappelé que nous étions rendus à la deuxième édition des “**Journées communautaire de la finance islamique-CEMAC**” et la présence massive des hautes personnalités **représentant des institutions** démontre à suffisance l’intérêt que les uns et les autres placent en la finance islamique.

La première édition des “**Journées communautaire de la finance islamique-CEMAC**” avait été motivée par l’entrée en vigueur des règlements CEMAC sur la finance

islamique, AIFC a pensé qu'après dix années de travaux acharnés pour la promotion de la finance islamique dans un environnement très embryonnaire avec une absence de réglementation, du moment où la réglementation a vu le jour, il devait davantage mettre de l'énergie dans sa dynamique de promotion de la finance islamique. Sachant que la réglementation faisait partie des talons d'Achille de l'activité et les acteurs, même quand ils voulaient s'intéresser à la chose, il leur semblait que c'était assez utopique.

Par la suite, Monsieur le Directeur Général d'AIFC a fait remarquer que l'autre objectif à atteindre, c'est que chaque participant parte avec une très grande envie, non pas seulement d'explorer la finance islamique, mais de vivre la finance islamique.

La finance islamique, il faut le dire, même si elle reste embryonnaire, démontre à suffisance, de par les informations que nous avons, notamment sur le plan international, qu'elle peut être un instrument extrêmement pertinent pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des objectifs de développement durable. Lorsque nous parlons de la finance et que nous intégrons l'éthique dans la finance, cela veut dire que l'homme est mis au centre des intérêts globaux. De ce point de vue, nous pensons qu'il est extrêmement important que tous les acteurs, notamment ceux qui sont en charge d'implémenter les stratégies de développement de l'État, les acteurs ou opérateurs du système financier, j'entends par là les banques, les microfinances et les compagnies d'assurance, les CTDs, puissent se l'approprier pour donner un nouveau souffle à nos populations.

Ces acteurs majeurs auront forcément besoin d'un accompagnement ou alors de nouvelles idées ou bien de nouvelles visions pour voir comment est-ce qu'ils peuvent atteindre ces objectifs-là. Donc nous avons décidé de poser cette problématique sur la table et de mener des travaux dans ce sens en invitant des experts locaux parce que nous sommes dans le cadre du gouvernement local. Nous sommes convaincus que c'est l'interaction entre les experts locaux et les institutions locales que nous pourrions apporter des solutions adaptées à nos populations.

A la suite du mot introductif de Monsieur le Directeur Général d'AIFC, a immédiatement suivi la lecture des résolutions de l'édition 2023 des “**Journées communautaire de la finance islamique-CEMAC**” qui s'était déroulée du 11 au 15 septembre 2023 dans cette même espace salle. Ces résolutions étaient les suivantes :

1. La mise à disposition d'un rapport final dudit forum sur les journées communautaires de la finance islamique auprès des différents participants ainsi qu'auprès d'autres acteurs institutionnels et étatiques ;
2. L'optimisation du temps afin de respecter les différentes articulations de chaque journée pour les prochaines éditions ;
3. L'organisation d'un forum qui se voudra bilingue (en langue française et anglaise) en vue de faciliter la compréhension et les échanges entre les différents participants ;
4. La vulgarisation de la finance islamique auprès des différents acteurs mais également encourager la lecture des différents textes organisant son activité en zone CEMAC notamment le règlement CEMAC N°04/22/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC et le règlement CIMA N°003/CIMA/PCMA/PCE/2019 portant réglementation des opérations d'assurance Takaful dans les Etats Membres de la CIMA, publiés respectivement le **09 novembre 2022** et le **10 octobre 2019** ainsi que leurs textes subséquents qui organisent également son activité en zone CEMAC ;
5. La pérennisation de l'organisation des journées communautaires de la finance islamique dans le temps et la création d'un lead des participants afin de poursuivre les échanges et de créer une continuité jusqu'à la prochaine édition ;
6. La mise en place d'une cellule de communication pour les prochaines éditions afin d'informer les participants en amont et en aval à temps et ainsi maximiser leur participation ;
7. L'implication de plus d'acteurs institutionnels du pays organisateur mais également des pays membres pour les prochaines éditions ;
8. La dynamisation de l'environnement 'finance islamique' en zone CEMAC entre la période qui précède la fin d'une édition des journées communautaires et le début d'une autre à travers l'organisation de plusieurs autres activités connexes liées à la finance islamique telles que : des campagnes de vulgarisation, des formations à la carte, des séances de brainstorming et des journées portes ouvertes (JPO) dans les structures de finance islamique ;

9. Insister auprès des agents en capacité de financement qu’il est important que ceux-ci maîtrisent bien les procès en lien avec les projets qu’ils souhaitent financer afin de réduire au maximum les risques de perte ;
10. L’intégration de la finance islamique comme unité d’enseignement (U.E.) dans les modules de formation pour ce qui est de l’enseignement supérieur.



*Quelques images de la cérémonie d’ouverture*

## PARTIE I : FORUM INTERNATIONAL SUR LA FINANCE ISLAMIQUE

Thème : “*Finance islamique, développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun*”

### JOUR 1 :

### PANEL 1 : FINANCE ISLAMIQUE : APPORT SOCIAL ET ECONOMIQUE

Ce premier Panel était constitué de quatre intervenants à savoir :

- **Docteur FOUAPON ALASSA**, Chargé de Cours à l’Université de Yaoundé I et Coordonnateur du Collectif Islamique pour la Recherche et l’Appui au Développement (CIRAD) ;
- **Imam Ismaël NDANLADI**, juriconsulte ;
- **Professeur Souleymane BOUBA**, Universitaire et Historien, enseignant à l’Ecole Normale Supérieure, Imam de la Mosquée Centrale d’Essos ;
- **Docteur Mohamed Tazi**, Conseiller politique à l’Ambassade du Royaume du Maroc au Cameroun ;
- **Modérateur, Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain**, Directeur Général du Cabinet African Islamic Finance Consulting.



**FINANCE ISLAMIQUE : UN OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DES ÉCONOMIES  
SOCIALES ET SOLIDAIRES POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DES CTDs**  
présenté par le Docteur **FOUAPON ALASSA**, Chargé de Cours à l’Université de Yaoundé I et  
Coordonnateur du Collectif Islamique pour la Recherche et l’Appui au Développement (CICRAD).



Dans un contexte mondial qui se caractérise par une augmentation des déficits publics, la succession des crises économiques et financières, l’avènement de l’économie de savoir, l’ouverture des marchés et l’incidence de la mondialisation, etc. l’État semble incapable comme jamais de confronter seul les défis étroitement liés à la persistance du chômage, autrement dit, le fort taux de chômage et d’emploi informel, des nouvelles formes de pauvreté et de vulnérabilité socio-économique de plusieurs catégories de la population, notamment les

jeunes et les femmes, de la dégradation de l’environnement, etc.

Cette situation critique a favorisé l’affleurement d’un autre secteur, un peu partout dans le monde, autre que l’État et le secteur privé qui contribuent efficacement à la solution des problèmes humains et au développement économique et social équitables du territoire tout en plaçant l’être humain au centre de toute préoccupation.

Il s’agit d’une économie alternative, communément appelée économie sociale et solidaire, qui s’engage à répondre aux besoins sociaux et environnementaux tout en promouvant les valeurs et principes humains comme l’équité, la solidarité, la démocratie et la coopération.

D’après l’estimation faite par la société islamique de financement de développement, d’ici fin 2024, les actifs de la finance islamique pourraient atteindre 3700 à 4000 milliards de dollars. Ainsi, pour les économies de la CEMAC, il existe une opportunité de mobilisation des fonds d’investissement islamique pour les 5 prochaines années. L’Afrique malgré environ 55% de la population musulmane, n’a qu’attiré 1% des actifs bancaires islamiques mondiaux selon l’agence de notation Moody’s dans un rapport publié le 2 novembre 2020.

Le groupe de la Banque Mondiale et la Banque Islamique de Développement ont publié en 2017 le premier rapport mondial consacré à la finance islamique, parmi les conclusions, le rapport affirme que « les institutions comme le Sukuk, le waqf, la zakat, sont

des viviers de ressources qui, s'ils étaient exploités pourraient mieux stabiliser les marchés financiers et répondre aux besoins des personnes les plus démunies en Afrique subsaharienne.

L'ouverture des micros finances islamiques pourrait augmenter le taux de bancarisation comme fonds d'investissement islamique interne (micro finance et mobilisations des fonds islamiques pour financer les pauvres, zakat, waqf, sadaqa etc.).

Il convient de définir quelques concepts qui nous semblent important à savoir :

**Économie islamique** : « l'ensemble des relations et systèmes économiques [...] réglés par des normes et des idéaux islamiques qui contrastent avec la logique capitaliste purement marchande de maximisation du profit et de l'utilité individuelle ». Elle s'apparente à l'économie sociale et solidaire...

**L'économie sociale et solidaire** varie d'un pays à un autre et selon le contexte historique qui caractérise chaque territoire, cela est dû notamment au fait qu'elle combine entre trois termes larges, « économie, sociale et solidaire ».

De façon générale, la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité définit l'économie sociale et solidaire comme étant « *un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen* » (Québec, octobre, 2001)

De ces définitions, ressortent une grande proximité entre l'économie sociale et solidaire et la politique de la mise en œuvre de la décentralisation par les CTDs. Ce que Bayart a qualifié de politique par le bas. La décentralisation est une politique inclusive de développement inclusif par le bas et l'économie islamique est une économie inclusive et solidaire par le bas, l'enjeu est le même: «sauver le bas» car la finance islamique, dans sa philosophie et son type de financement, crée un groupement d'activités économiques de création de biens et services, exercées par un ensemble d'individus dans le cadre d'entités dédiées (petites et moyennes entreprises, associations, coopératives et mutuelles, etc.), elles se caractérisent, en effet, par leur finalité sociale. Cette nouvelle forme d'économie s'intéresse à l'amélioration des services accordés à leurs membres et aux conditions de vie de l'ensemble de

la communauté, en se focalisant sur des principes de solidarité, d’entraide et de travail collectif et en mettant le bien-être des individus au centre de toute préoccupation.

En conclusion, Au regard de la misère galopante au sein de nos collectivités, Que ce forum ne soit pas qu’un simple jeu intellectuel sans grandes conséquences, bien au contraire. Si elle est nécessaire pour comprendre la profondeur des idées contemporaines sur la finance islamique, elle devra permettre de constater qu’un autre monde est possible. Des femmes et des hommes depuis quelques années sont en train de proposer des visions de la vie économique concurrençant radicalement celles du capitalisme avancé que nous connaissons.

C’est ainsi que connaître et comprendre, puis passer aux actions concrètes permettra à chaque acteur ici présent d’écrire une page de l’histoire glorieuse de notre pays. Fanon disait : « Chaque génération doit dans une relative opacité découvrir sa mission, l’affronter, la remplir ou la trahir ».



**L'APPORT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA  
FINANCE ISLAMIQUE présenté par l’Imam Ismaël  
NDANLADI, juriste, traducteur principal à la  
Présidence de la République du Cameroun.**

La finance islamique est un système financier alternatif qui se construit autour de trois piliers fondamentaux : l’économie réelle, l’éthique universelle et le droit musulman des affaires (tirés de la Charia) qui sont suivis par les institutions financières. Elle se veut donc un système inclusif qui vise à créer une offre financière adossée à l’économie réelle, avec une approche éthique, économiquement viable, respectueuse de l’environnement et socialement responsable.

En prohibant le crédit à intérêt et en décourageant l’endettement excessif, en encourageant la participation et le partage des risques entre les agents économiques qui détiennent le capital et ceux qui en ont besoin. Ainsi, elle peut être utilisée pour promouvoir notamment la mobilisation de l’épargne intérieure, la diversification des sources de financement pour le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), et le financement des projets d’infrastructure, d’éducation et d’agriculture... Bref, la finance islamique a le potentiel d’améliorer le niveau de sophistication de l’ensemble du secteur

financier tout en stimulant une concurrence saine entre les acteurs conventionnels. Pour ce faire, elle comprend donc des principes, des produits et concepts.

## 1- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FINANCE ISLAMIQUE

- L’interdiction du prêt à intérêt (le riba)
- L’interdiction du risque excessif (Al Gharar)
- L’adossement à des actifs réels
- La participation aux pertes et aux profits
- L’interdiction de vendre ce que l’on ne possède pas
- L’interdiction des activités illicites
- L’interdiction des échanges différés de valeurs étalon

## 2- LES PRODUITS ET CONCEPTS DE LA FINANCE ISLAMIQUE

La déclinaison des principes fondamentaux de la finance islamique en instruments permet de de comprendre qu’elle propose des produits et concepts qui lui sont spécifiques. On distingue, d’un côté, les instruments de financement, et les instruments participatifs. De l’autre côté, des concepts qui concernent les institutions financières islamiques non bancaires qui sont Al Sukuk et Al Takaful.

### a. Les instruments de financement

- Al Mourabaha
- Al Ijara
- Al Salam
- Al Istisnaa

### b. Les instruments participatifs

- Al Moudharaba
- Al Moucharakah

### c. Les instruments des institutions non-bancaires

- Le sukuk
- L’assurance Takaful

De ces principes, produits et concepts, quel est donc l’apport de la finance Islamique sur le plan social et économique ?

## 3- L'APPORT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA FINANCE ISLAMIQUE

L'économie islamique en général et la finance islamique en particulier constitue une alternative à certains problèmes dont les différents systèmes font face à un ensemble de challenges : chômage, dégradation du pouvoir d'achat, problèmes liés au développement et à l'infrastructure, etc.

#### a- Apport social

- Al Waqf (donation faite à perpétuité à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable)
- Zakat ou l'aumône légale qui est un système de redistribution de richesses permettant ainsi de réduire le gap et inégalités sociales, à travers la prise en charge partielle du financement du développement. Ces ressources pourraient être orientées pour appuyer les efforts de l'État dans les domaines ci-après :
  - ✓ Prise en charge des familles démunies,
  - ✓ De la lutte contre la pauvreté,
  - ✓ Lutte contre la famine
  - ✓ Consommation et production responsable
  - ✓ Paix, justice et institutions efficaces
  - ✓ Réduction des inégalités
  - ✓ Partenariat privé participatif
  - ✓ De l'amélioration des conditions de vie dans les régions les plus défavorisées,
  - ✓ L'implication dans le financement des biens d'utilité publique tels que : des écoles, des universités ou des hôpitaux...
  - ✓ Bonne santé et bien-être
  - ✓ Éducation de qualité
  - ✓ Meilleure coopération au sein du circuit financier (entrepreneur, investisseur, client, déposant) ;
  - ✓ Baisse du coût de production : l'intérêt payé par le projet aux banques est éliminé ;
  - ✓ Hausse du niveau d'investissement : une hausse du niveau de l'investissement est prévisible en raison d'un meilleur environnement économique ;
- Baisse du taux de chômage
- Le niveau général de l'investissement est plus élevé

#### b- Apport économique

- Les institutions financières islamiques pourraient constituer un cadre propice pour la mobilisation de ressources, internes et externes
- Les formules d’investissements basées sur les techniques participatives, telles qu’Al Moudharaba ou Al Moucharaka sont fortement plus juteuses que les placements bancaires classiques, notamment en période de baisse de taux.
- La souscription à des Sukuks auprès d’un émetteur sérieux pourrait garantir une rentabilité bien meilleure de celle offerte à travers des placements monétaires.
- Le mécanisme de Sukuk pourrait être utilisé pour mobiliser des ressources pour l’État, les opérateurs privés, les banques, et financer ainsi des projets d’envergure : infrastructure, raffineries, aciérie, constructeurs automobiles, entre autres.
- Les fonds d’investissement islamiques sont également un cadre attrayant pour drainer des ressources, notamment auprès de bailleurs de fonds externes.
- Les institutions financières islamiques pourraient être un levier pour le financement de la croissance, par exemple à travers l’appui aux projets innovateurs ou ceux promus par de jeunes promoteurs ne disposant pas des ressources nécessaires pour l’autofinancement. C’est le cas de l’instrument Al Moudharaba, où le bailleur de fonds se place en Rab al Mel et le promoteur en gestionnaire ou Moudharib.
- Le marché des assurances s’il est développé à un niveau acceptable, pourrait être fortement dynamisé grâce à la solution Takaful.
- Al Waqf et la Zakat (l’aumône) apporteraient un excellent palliatif au financement du déficit budgétaire, à travers la prise en charge partielle du financement du développement. En effet, en instaurant un cadre réglementaire régissant la collecte de ces ressources de Zakat et de Waqf, et surtout en établissant des règles de contrôle et de bonne gouvernance, les possibilités de mobilisation des ressources par ces institutions sont colossales.
- Baisse de l’indice général des prix : la suppression de l’activité financière usuraire (spéculation, multiplication des intermédiaires financiers, primes de risque, assurances) et de la tendance inflationniste structurelle d’un système financier usuraire favorise une baisse de l’indice des prix ;
- Hausse du niveau de vie : à la suite d’un partage plus équitable de la valeur ajoutée produite, la structure d’épargne, d’investissement et de consommation favorise une élévation générale du niveau de vie, tendant à la formation d’une puissante classe moyenne ;

- Maîtrise accrue de l’inflation : en éliminant le facteur principal supposé de l’inflation dans le système financier, la structure monétaire du système de partage du profit laisse prévoir que l’inflation sera jugulée en majeure partie ;

En conclusion, du fait que l’aspect éthique de la finance islamique fait appel à des principes inspirés des valeurs universelles, elle sort des sphères communautaires pour être un patrimoine mondial. Ce qui implique qu’elle est bénéfique à toutes les communautés sans exception. Toutefois, Il ne s’agit pas là d’un phénomène de mode, ou du fruit d’un contexte politique particulier, mais plutôt d’un système alternatif qui constitue un palliatif au système conventionnel, offrant des opportunités pour le financement de l’économie, la relance de l’emploi, la lutte contre la pauvreté, l’amélioration des conditions de vie des citoyens, le développement des régions les plus défavorisées etc.

Ce qui implique qu’il incombe à toutes les parties prenantes : (gouvernements, investisseurs, chercheurs, épargnants...), de savoir que certaines conditions doivent être réunies pour garantir à cette finance les chances de rendre ces apports réels. Nous pouvons en citer essentiellement :

- La définition d’une stratégie globale pour la promotion de l’industrie financière islamique à travers les différentes composantes du système : banques, compagnie Takaful, fonds d’investissement... avec une implication des pouvoirs publics dans cette stratégie, notamment les banques centrales.
- La nécessité de mettre en place, dans les meilleurs délais, un cadre réglementaire complet et approprié régissant toute l’activité financière islamique, y compris les mécanismes d’accompagnement, de contrôle et d’organisation.
- La nécessité d’éviter un transport de compétences ou une transposition d’expériences toutes prêtes d’autres pays sans tenir compte des spécificités et des contextes locaux.
- La préparation des différents acteurs par une formation adéquate dans les divers domaines de la finance islamique, tant sur le plan technique que charaïque.
- La nécessité de créer un Comité charaïque à l’échelle nationale aux côtés des autres comités siégeant dans chaque banque, pour s’y référer, notamment en cas de litige.
- L’intégration du contrôle charaïque au sein des autres mécanismes de contrôle de conformité et d’audit tout en veillant à l’émission d’un manuel ou guide sur la gouvernance dans les institutions financières islamiques.

- La prise en considération de la structure et des spécificités du mode de fonctionnement spécifique des banques islamiques dans la définition de certains aspects réglementaires : les limites quant aux prises de participations et acquisitions de valeurs mobilières et immobilières par les banques ou les taux de réserves obligatoires.
- La définition des mécanismes de fonctionnement et d'instruments du marché monétaire et de la gestion de la trésorerie qui sont conformes aux principes de la finance islamique.
- La nécessité de se conformer aux règles, normes et standards définis par les organes de contrôle et de régulation tels que l'AAOIFI, le CIBAFI et l'IICRA.

Par ailleurs, d'autres mesures d'accompagnement doivent être lancées, visant essentiellement à instaurer les règles de bonne gouvernance, de transparence fiscale dans les entreprises, et ce afin d'encourager les institutions pratiquantes de la FI à privilégier les instruments participatifs, qui, à la fois, répondent mieux aux préceptes de la charia et constituent une alternative intéressante quant aux autres formes de financement par l'endettement.

**L'APPORT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FINANCE ISLAMIQUE présenté par le  
Professeur Souley Mane BOUBA, Universitaire et Historien, enseignant à l'Ecole  
Normale Supérieure, Membre de la CNDHL, Imam principal de la Mosquée Centrale  
d'Essos.**



La question de la finance islamique est aujourd'hui au centre des préoccupations des hommes d'État et des nations. Pour mieux cerner cette thématique et son apport socio-économique, nous allons simuler une rencontre avec un inconnu dans la rue qui, après la salutation, nous demande de lui parler en quelques minutes de l'apport socio-économique de la finance islamique. Et il ajoute, d'éviter d'utiliser les termes trop techniques, parce qu'il a un niveau moyen. Alors, en quelques minutes, étant debout dans la rue, que dirions-nous à ce monsieur ?

Premièrement, retenir que l'apport socio-économique de la finance islamique, l'apport principal, c'est la lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est au centre des préoccupations des entreprises et des nations. Tout ce qui se fait aujourd'hui dans le monde,

c'est de réfléchir comment réduire de façon efficiente et drastique la pauvreté en procédant à une répartition juste et équitable des revenus et des richesses.

Aujourd'hui, nous évoluons dans un système qui a l'allure d'une pyramide, avec un sommet effilé, représenté par 5 à 10 % des individus qui s'accaparent d'environ 80 à 90 % des ressources.

Il est donc question, contrairement à la finance dite conventionnelle, d'essayer de faire en sorte qu'on puisse passer d'une approche pyramidale à une approche plus ou moins rectangulaire. C'est-à-dire faire un effort pour que, le sommet qui est effilé devienne plus ou moins large pour tirer en haut la masse, qui croupit dans une misère infrahumaine. Il est donc question de créer un filet de sécurité pour les personnes vivant dans une pauvreté extrême. Aujourd'hui, la finance islamique, à ce niveau, apparaît comme un thermostat qui relève la température et qui essaie de la réguler.

Deuxièmement, retenez cher monsieur, que l'absence de taux d'intérêt constitue un atout majeur en ce qui concerne le volet socio-économique. Cette absence permet à une bonne partie de la population d'accéder à cette finance et d'en faire une finance productive, une finance à la portée de tout le monde, donc une finance à même de booster un développement équitable, pour ne pas dire un développement inclusif.

La finance islamique, au plan socio-économique, contribue à la stabilité du secteur financier. C'est un système qui résiste plus ou moins aux chocs financiers, qui résiste à des crises financières. L'histoire nous le montre si bien. Le système conventionnel est soumis, de temps en temps, à des crises qui viennent perturber sa bonne marge. Donc la finance islamique constitue un système beaucoup plus flexible aux chocs et qui favorise un meilleur partage de la croissance pour qu'il y ait une justice sociale. Booster la croissance pour que la société soit développée et partant qu'elle soit un facteur solide de partage et de solidarité.

Cette finance repose sur le partage des risques et des profits, c'est un système qui a un visage humain, un système qui prend en compte la précarité de la vie, la précarité de l'investissement.

Pour terminer, sachez mon cher monsieur, que cette finance au plan socio-économique permet de lutter contre la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des populations, de stabiliser l'économie, de booster la croissance et de procéder à une juste répartition des ressources. Aux “3P”, partage des profits et des pertes, on pourrait ajouter aussi les “3S”, à savoir, c'est un système social, solidaire et solide. D'où la nécessité de la vulgariser dans notre pays tout en créant une atmosphère favorable à son épanouissement, c'est-à-dire en prenant

toutes les dispositions pour l'encadrer au plan de la charia, c'est-à-dire s'assurer que cette finance reste fidèle justement au principe de cette charia et qu'elle puisse aussi être véritablement profitable à tout le monde et partout.

**L'APPORT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FINANCE ISLAMIQUE présenté par le  
Docteur Mohamed TAZI, Conseiller politique à l'Ambassade du Royaume du Maroc au  
Cameroun**



Tout d'abord, il est important de soulever que cette thématique de finance islamique est une thématique assez importante car elle porte beaucoup d'espoir de développement, notamment pour les couches défavorisées et vulnérables. Je parle de l'Afrique en général, y compris le Maroc. Je crois aussi qu'à l'avenir, nous pourrions jeter un pont de communication entre les institutions et les établissements qui travaillent dans ce domaine qu'ils soient

basés au Cameroun ou au Maroc.

En qualité de spécialiste en relations internationales, je dirais qu'on peut toujours tirer profit des avancées qu'a réalisées le Maroc, mais je dirais que les Marocains ont pris en charge cette réflexion d'une manière très profonde pour mettre en place un petit peu les bases d'une économie sociale, solidaire qui n'exclut personne. Au contraire, ils tendent la main aux couches défavorisées, les couches vulnérables, pour les intégrer dans le mouvement économique quotidien.

Pour conclure, aujourd'hui, je ne peux qu'exprimer ma grande satisfaction et mon admiration face aux brillants exposés que j'ai pu entendre. Je voudrais vous souhaiter plein succès dans les travaux de ces journées qui auront sans doute un impact positif sur la finance islamique. C'est pour dire qu'aujourd'hui, vous êtes sur le bon chemin. Continuez et espérons développer entre le Maroc et le Cameroun cet aspect important de la finance islamique.

La première journée des activités des “Journées communautaire de la finance islamique-CEMAC” s'est achevée à 15 heures avec un déjeuner.

## JOUR 2

### PANEL 2 : FINANCE ISLAMIQUE ET ASSURANCE INDICIELLE

La journée a commencé par un panel traitant de la finance islamique et de l'assurance indicielle. Ce panel était constitué de :

- **DJEM DJEM Benoit Hervé**, Ingénieur de la météorologie, Prévisionniste à la Direction de la Météorologie Nationale;
- **Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain**, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC);
- **Modérateur, Monsieur BIWOLE Jean Aloïse**, Directeur de la coopération au Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).



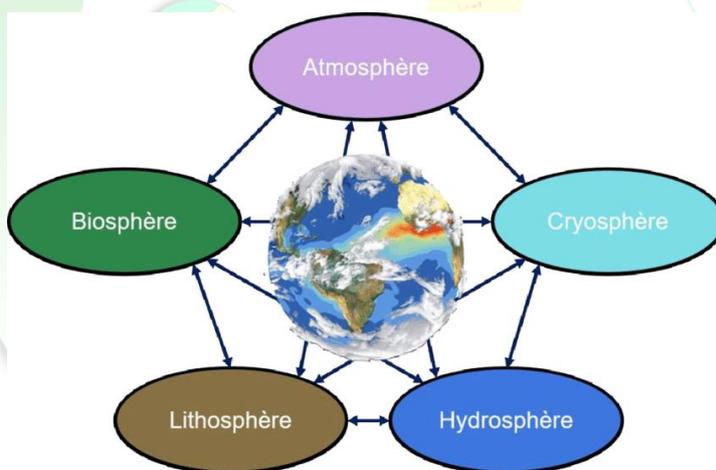
**ASSURANCE ISLAMIQUE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES CTDs :**  
**CAS DE L'ASSURANCE INDICIELLE** présenté par **DJEM DJEM Benoit Hervé**,  
Ingénieur de la météorologie, Prévisionniste à la Direction de la Météorologie Nationale.



Mise en vigueur au Cameroun par la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, la décentralisation consiste en un transfert par l’Etat, aux CTDs (Communes et Régions) des compétences particulières et des moyens appropriés.

Aujourd’hui, les élus locaux à la tête de ces structures (CTDs) font face à plusieurs difficultés dans :

- ❖ La recherche des financements ;
- ❖ Le suivi, le management et l’évaluation des projets ;
- ❖ L’évaluation des risques et l’établissement des cartes locales de risques ;
- ❖ La réponse en cas de catastrophe...



*Figure1: Les composantes du système climatique terrestre (Ruddiman 2001)*

L’Assurance Indicielle peut se définir comme un outil financier d’assurance basé sur un indice de rendement de surface. L’assurance climatique indicielle quant à elle est un produit d’assurance conçu pour offrir une protection contre les pertes causées par les événements météorologiques extrêmes. C’est un outil financier basé sur un index sous-jacent d’une variable météorologique, comme la température, la vitesse du vent, l’intensité des précipitations...cet indice sert d’élément déclencheur et est lié à un contrat qui, établit quand et comment les paiements seront effectués pendant sa durée, les primes étant calculées en conséquence. Cette

assurance est principalement utilisée pour atténuer les risques contre les événements météorologiques et climatiques extrêmes dans les secteurs de l’agriculture et de l’élevage, mais aussi pour protéger les propriétés des entreprises (CTDs dans notre cas) contre les catastrophes.

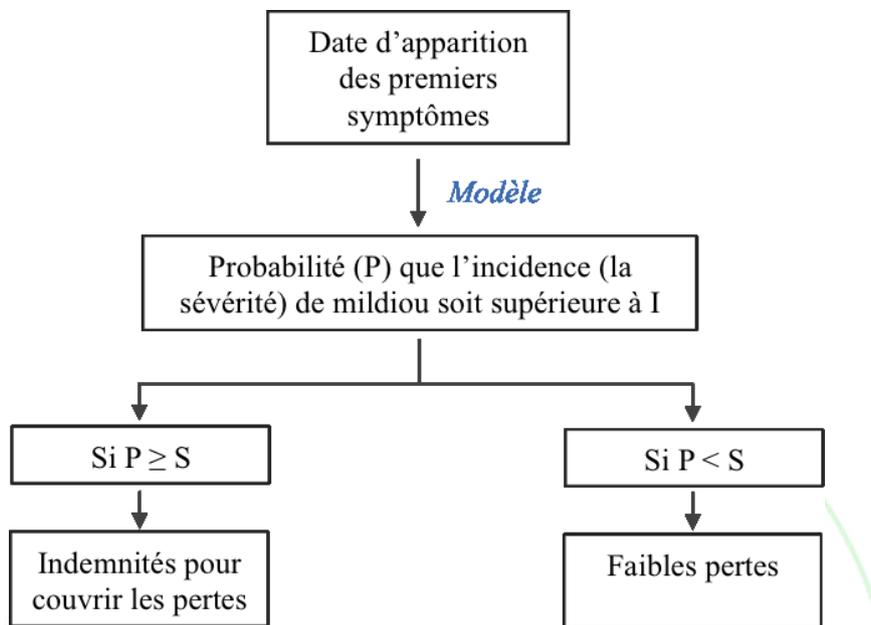


Figure 2 : Schéma du principe d’une Assurance Climatique Indicielle

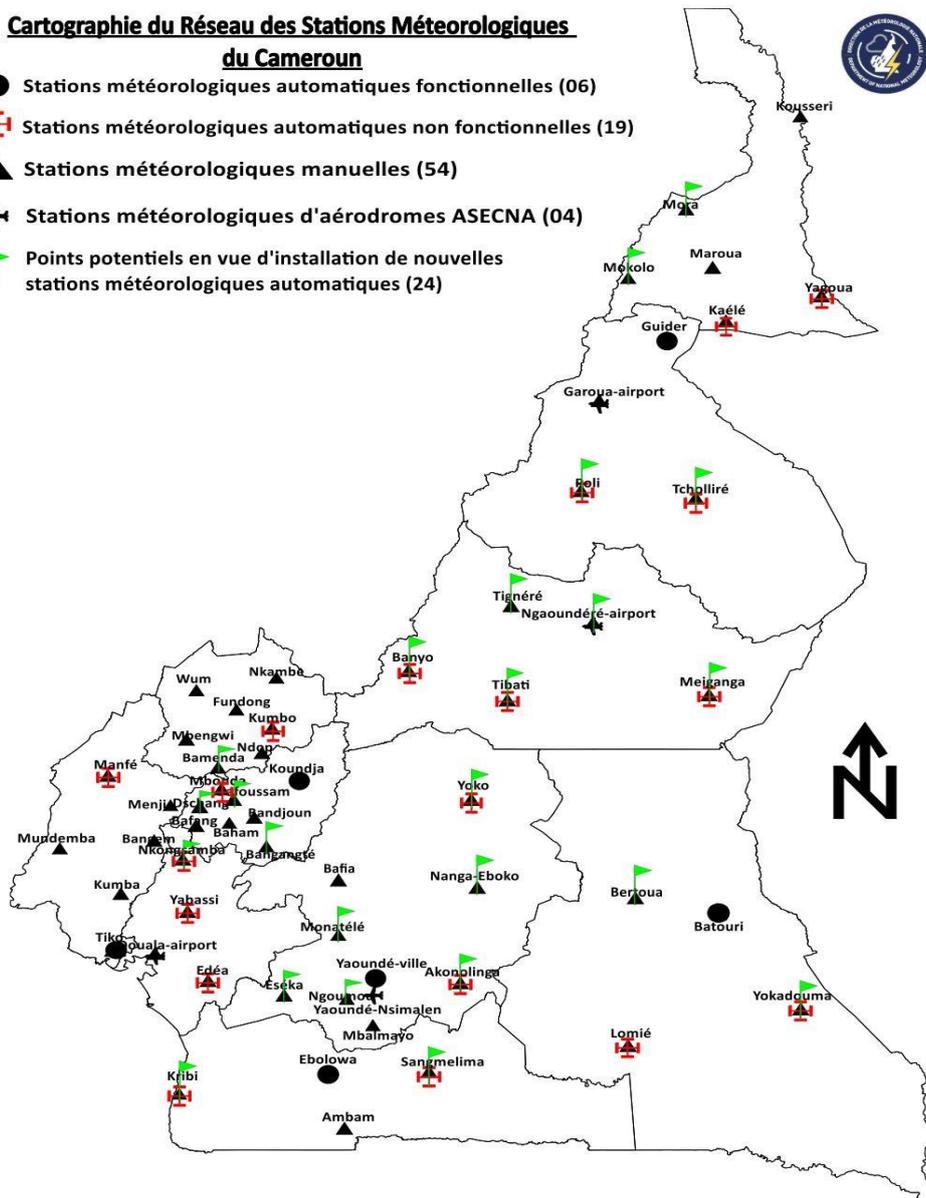
Assurance Indicielle	
But	Types de produits
Protection contre les risques des événements météorologiques extrêmes ou tout risque qui peut être lié à un indice.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrats de mesure;</li> <li>Les coûts surviennent quelles que soient les conditions météorologiques;</li> <li>La probabilité du dommage ou de la perte doit être directement liée aux conditions climatiques ou aux autres conditions contre lesquelles l’assuré cherche à se protéger.</li> </ul>

Tableau 1: But et produits d’une Assurance Climatique Indicielle

La fourniture des services météorologiques au Cameroun est effectuée par la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), placée sous la tutelle du Ministère des Transports, donc la principale mission est l’élaboration, la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de météorologie (Extrait du Décret N°2012/150 du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant organisation du Ministère des Transports).

## Cartographie du Réseau des Stations Météorologiques du Cameroun

- Stations météorologiques automatiques fonctionnelles (06)
- ⊞ Stations météorologiques automatiques non fonctionnelles (19)
- ▲ Stations météorologiques manuelles (54)
- ✈ Stations météorologiques d'aérodromes ASECNA (04)
- ▬ Points potentiels en vue d'installation de nouvelles stations météorologiques automatiques (24)



*Figure: Réseau d'observation de la DMN*

### ACTION CLIMATIQUE AU CAMEROUN

- 01 station de radiosondage opérée par la DMN à Yaoundé-ville et 04 autres par l'ASECNA (Douala, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé-ville) ;
- 01 station de radiosondage en cours d'installation à Bafoussam ;
- 01 Station V-SAT de réception des données par satellite ;

- 02 applications développées respectivement pour la centralisation en temps réel des données et la gestion des bases de données climatologiques ;
- La centralisation des données est faite via le réseau mobile MTN ;
- Le système utilisé pour la prévision numérique est le Système SYNERGIE de Météo-France International.

Les principaux paramètres météorologiques mesurés et consignés dans la base de données de la DMN sont :

- Temps présent et Temps passé ;
- Direction et vitesse du vent ;
- Durée, hauteur et intensité des Précipitations ;
- Températures extrêmes ;
- Températures de l'air ;
- Evaporation ;
- Insolation...

La météorologie ayant une influence sur de nombreux secteurs socio-économiques : Agriculture et sécurité alimentaire, santé publique, transports, gestion des ressources en eau, travaux publics, sports et tourisme... La DMN élabore et diffuse les produits suivants à l'endroit des usagers :

- Le bulletin de prévisions numériques du temps ;
- Le bulletin météorologique multirisque ;
- Le bulletin de prévision météorologique maritime ;
- Le bulletin climatique décadaire ;
- Le bulletin climatique mensuel ;
- Le bulletin de statistiques pluviométriques mensuelles ;
- Le bulletin agrométéorologique décadaire ;
- Le bulletin d'assistance météorologique à l'élevage ;
- Le bulletin climat-santé ;
- Le bulletin décadaire climat et eau ;
- Le bulletin de prévision saisonnière.

Des bulletins spécialisés sont fournis par la DMN dans le cadre des conventions et accords avec les partenaires. La DMN élabore également des bulletins spécifiques à la demande des usagers divers.

### **ASSURANCE INDICIELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES CTDs**

L'Assurance Indicielle peut permettre aux CTDs d'effectuer une évaluation des pertes sur les investissements. Elle peut être vue comme un allié pour les CTDs désirant s'engager dans des actions de Développement Durable de lutte contre les Changements Climatiques (ODD 13) et d'atteindre la Sécurité alimentaire (ODD 2). L'Assurance Indicielle a également démontré qu'elle pourrait permettre le développement de la résilience en permettant aux CTDs d'avoir accès aux financements, d'augmenter la productivité et les revenus (ODD 9) réduisant ainsi la faim (ODD 1).

Pour terminer, le système climatique mondial connaît une ère de perturbation du fait des changements climatiques qui sont principalement caractérisés par deux aspects :

- La forte probabilité d'occurrence des événements météorologiques extrêmes ;
- La sévérité des impacts de plus en plus grave.

Dans ce contexte où la science peine à elle seule à trouver des solutions immédiates, l'assurance islamique se présente pour le monde en général et pour les CTDs du Cameroun en particulier comme une solution alternative permettant aux acteurs d'expérimenter les politiques résilientes du climat.

**TAKAFUL, ASSURANCE ISLAMIQUE présenté par Monsieur Hassan BELIBI  
NOAH Louis Silvain, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic  
Finance Consulting ;**



Takaful vient du mot-racine arabe « kafala » qui signifie garantie. Takaful est un concept basé sur les notions d'entraide et de solidarité entre un groupe de participants pour faire face à divers risques. C'est un produit d'assurance alternatif à l'assurance conventionnelle.

Cette forme d'assurance se concrétise à travers la constitution d'un "Fonds Takaful" regroupant les

contributions versées par les adhérents au titre de « Tabarru » (garantie, donation). Ce fonds servira à compenser les pertes et dommages subis par les adhérents conformément aux conditions stipulées dans le contrat d'assurance Takaful. Les participants sont propriétaires du fonds Takaful (séparation entre le fonds Takaful et les fonds propres de l'opérateur Takaful). L'opérateur Takaful veille à la bonne gestion du fonds selon les principes de la Finance Islamique. Le Takaful implique deux aspects de relation : (Une relation entre participants et une relation contractuelle entre l'opérateur et les participants.

### QUE DISENT LES NORMES INTERNATIONALES ?

- **Norme charaïque AAOIFI N°26**

« L'assurance islamique est un accord entre personnes faisant face à des risques déterminés en vue de réparer les dommages résultant de ces risques. Les personnes en question versent des **cotisations**, à titre de **donation**, à un **fonds d'assurance** ayant une personnalité morale et un patrimoine propre. Les ressources du fonds servent à indemniser **les participants** qui subissent un sinistre couvert par l'assurance, conformément aux règlements et conditions des **polices d'assurance**. Ce fonds d'assurance est géré par un comité choisi parmi les porteurs de polices d'assurance ou par une **société par actions** moyennant rémunération qui procède à la gestion des opérations d'assurance et à l'investissement des actifs du fonds »

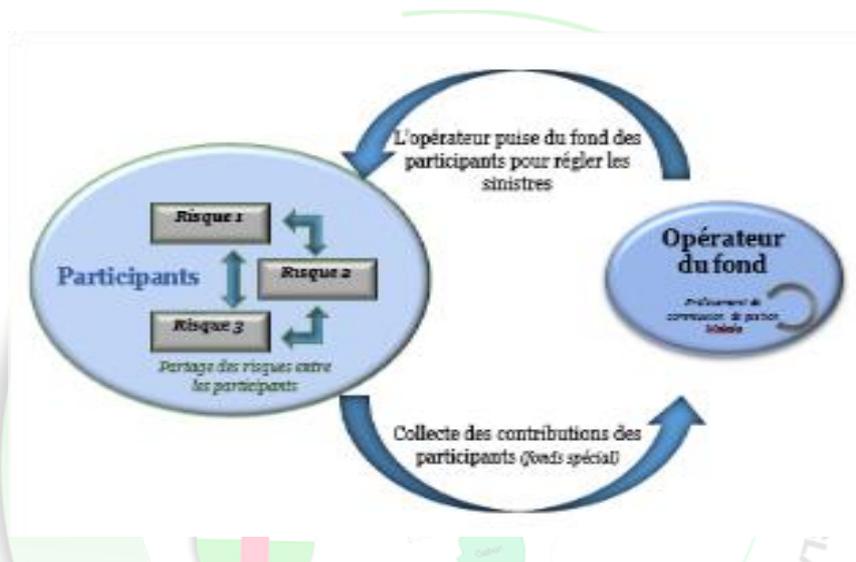
- **Code CIMA Article 900**

« L'assurance Takaful est un régime contractuel par lequel un groupe de personnes appelées « **adhérents** » s'engage à s'entraider en cas de réalisation du risque ou au terme fixé au **contrat d'assurance Takaful** et ce à travers le paiement d'une somme en guise de **donation** appelée « **cotisation** ». La somme des cotisations constitue « **le fonds des adhérents** » qui sera dédié au paiement des indemnisations tout en étant totalement séparé des comptes de l'entreprise d'assurance Takaful.

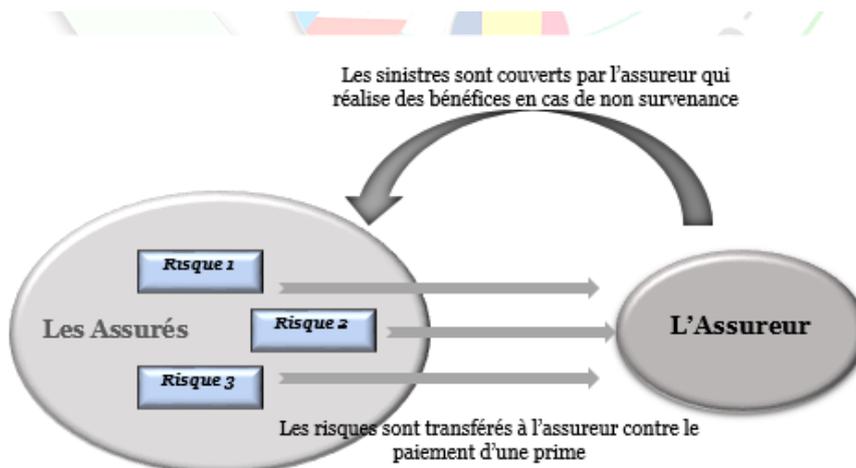
L’entreprise Takaful gère le fonds des adhérents et place les sommes qui sont collectées en contrepartie d’une **commission** et ce conformément aux **normes charaïques**.

Le compte d’assurance Takaful désigne le compte constitué par les contributions des participants dans l’opération d’assurance Takaful et par tous les revenus de ce compte y compris ceux résultant de l’investissement de son solde ». Par la suite, nous avons évoqué les notions de Risque pur et impur :

- Dans le **risque pur**, on a Perte en cas de survenance du risque, la mutualisation du risque ;



- Dans le **risque impur** par contre, on a Possibilité de gain ou de perte pour une partie en cas de survenance du risque, Transfert de risque.



Les modèles de Takaful se distinguent dans la manière dont les fonds sont partagés entre les assurés et l’opérateur Takaful.

**MODE OPERATOIRE DU TAKAFUL**

<b>MODÈLES</b>	<b>NATURE DU CONTRAT</b>	<b>IMPLICATIONS</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS</b>
<b>WAKALA</b>	Contrat d’agence ou de mandat entre l’opérateur et le fonds Takaful	L’opérateur agit comme mandataire (wakil) du fonds Takaful qu’il gère et fait un prêt en cas de défaillance	Commission pour les charges de gestion du fonds Takaful
<b>MOUDARABA</b>	Contrat de commandite entre l’opérateur et le fonds Takaful	L’opérateur agit comme commandité (Moudarib) du fonds Takaful qu’il gère et fait un prêt en cas de défaillance	Pourcentage dans les excédents du fonds Takaful
<b>HYBRIDE</b>	Combinaison de Wakala et Moudaraba	Wakala pour la gestion du fonds Moudaraba pour les placements	Commission pour la gestion et pourcentage

**ANALYSE COMPARATIVE ENTRE L’ASSURANCE ISLAMIQUE ET  
L’ASSURANCE CLASSIQUE**

<b>ELEMENTS</b>	<b>ASSURANCE CLASSIQUE</b>	<b>TAKAFUL</b>
<b>Organisation</b>	<b>Politique de l’entreprise</b>	<b>Clauses du contrat takaful</b>

<b>Gestion de risqué</b>	<b>Transfert de risque</b>	<b>Partage de risque</b>
<b>Objectif économique</b>	<b>Recherche de profit maximum</b>	<b>Solidarité mutuelle et protection spirituelle</b>
<b>Cadre réglementaire</b>	<b>Lois et règlements</b>	<b>Sharia, lois et règlements</b>
<b>Propriété</b>	<b>Les actionnaires sont propriétaires</b>	<b>Les participants au fonds</b>
<b>Gestion d’actif</b>	<b>Géré par la direction de l’entreprise</b>	<b>Géré par un opérateur</b>
<b>Forme du contrat</b>	<b>Contrat de vente d’assurance</b>	<b>Contrats islamiques (Wakala ou Mudarabah )</b>
<b>Investissement</b>	<b>Basé sur l’intérêt</b>	<b>Principe de la finance islamique</b>
<b>Excédent</b>	<b>Au profit de la compagnie d’assurance</b>	<b>Redistribuer au participant au prorata</b>

Après ce qui précède, quel lien existe-t-il entre l’assurance indicielle et l’assurance Takaful ? Rappelons quelques principes de la finance islamique :

- L’interdiction du prêt à intérêt (le riba)
- L’interdiction du risque excessif (Al Gharar)
- L’adossement à des actifs réels
- La participation aux pertes et aux profits

L’assurance indicielle comme l’a dit mon prédécesseur, est un outil financier basé sur un index sous-jacent d’une variable météorologique, comme la température, la vitesse du vent, l’intensité des précipitations... Cette assurance est principalement utilisée pour atténuer les risques contre les événements météorologiques et climatiques extrêmes dans les secteurs de

l’agriculture et de l’élevage, mais aussi pour protéger les propriétés des entreprises (CTDs dans notre cas) contre les catastrophes.

Il ressort de ces informations que l’assurance indicielle pourrait être un outil technique ou un support sur lequel l’assurance islamique ou Takadful pourra se développer. En effet, l’assurance Takadful se structure sur des principes de l’économie islamique dont notamment le partage des risques, l’adossement sur l’actif tangible. Ce qui nécessite que la structuration des produits de l’assurance islamique ou Takadful s’appuie sur des données existantes qualitatives, quantitatives mesurables. L’assurance indicielle est donc un allié fondamental de l’assurance islamique et contribuera au développement efficace des produits d’assurance Takadful.

Il faut noter que le Takadful se distingue de l’assurance conventionnelle qui est essentiellement spéculative en transférant le risque à l’assureur contre paiement d’une police d’assurance, le Takadful lui, a pour principe de partager les risques entre l’assureur et l’assuré et de partager les profits et les pertes éventuels entre tous les participants au fonds Takadful.

Cette spécificité du Takadful oblige donc l’assureur islamique à éviter toute spéculation en considérant des données réelles pour mieux adapter le produit d’assurance à la réalité environnementale, sociales et économique pour un meilleur accompagnement. Fort est de constater que l’assurance indicielle et le Takadful présente des similitudes structurelles parce que les deux ont un objectif de fournir des produits d’assurances tenant compte des données réelles pour une meilleure gestion des risques liés aux activités économiques (agriculture, élevage, commerce, transport).

Pour conclure, on a pu remarquer que l’assurance islamique rejoint le mode traditionnel de fonctionnement des tontines et réunion familiales africaines, avec un accent sur la solidarité, la protection et la mutualisation des efforts. Le Takadful pourrait être un outil fort d’augmentation du taux d’assuré en Afrique. Par sa double action de couverture de risque et d’investissement, il pourrait ramener la confiance entre les compagnies d’assurances et leurs clients. Il est une réponse concrète et pertinente au financement du social.

## PANEL 3 : FINANCE ISLAMIQUE, COMPLEMENT DU CODE D'INTERVENTION DU FEICOM

Ce panel était constitué de trois intervenants à savoir :

- Monsieur BIWOLE Jean Aloïse, Directeur de la coopération au Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)
- Monsieur ESSAMA ELANGA Séraphin, Expert en décentralisation
- Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC) ;
- Modérateur Monsieur SEPPO



**FINANCE ISLAMIQUE, COMPLEMENT DU CODE D'INTERVENTION DU  
FEICOM présenté par Monsieur BIWOLE Jean Aloïse, Directeur de la coopération au  
Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).**



Pour commencer, il serait important de revenir sur le thème. Le thème indique : Finance islamique, complément du code d'intervention du FEICOM. Je voudrais préciser le fait que le FEICOM n'est pas encore engagé dans la finance islamique, mais s'y intéresse. Donc, ça pourrait apparaître comme une interrogation. De quelle manière est-ce que cela pourrait se faire ?

Je crois que c'est cette indication que nous avons donnée et qui reste un chantier à ouvrir au FEICOM. Mais le FEICOM ne travaille pas seul. Il travaille avec les CTDs, puisque ce sont les communes et les régions qui constituent le client privilégié du FEICOM et qui sont sa raison d'être, puisque l'essentiel des activités que nous menons, des financements qui sont mobilisés, le sont à destination des CTDs, donc des communes et des régions, de manière à pouvoir mettre en place des services au profit de la population. Donc, tout ce qui est services sociaux de base, mais également des projets d'investissement qui vont permettre de développer les économies locales.

Le FEICOM a été créé en 1974. C'est un établissement public à caractère économique et financier. Nous gérons des ressources publiques et nous avons donc des obligations de reddition de comptes par rapport à l'utilisation de ces fonds et la manière dont nous utilisons ces ressources. Le FEICOM a notamment pour mission de redistribuer les centimes additionnels communaux et les impôts communaux soumis à la péréquation qui sont centralisés par l'État.

Donc, ces ressources fiscales, douanières et autres sont la ressource principale qui est d'une part versée aux communes, mais qui permet également au FEICOM d'intervenir sur le terrain dans les projets d'investissement qu'il va réaliser, qu'il va accompagner. Donc, depuis 2006, on relève près de 800 milliards de projets qui ont été réalisés sur le terrain grâce à ces ressources qui sont pour l'essentiel des ressources propres aux communes. C'est-à-dire que nous n'allons pas, pour ces ressources-là, les chercher à l'extérieur.

Donc, il faut relever, par exemple, le fait que le FEICOM travaille avec plusieurs partenaires techniques et financiers qui vont permettre de mobiliser des financements additionnels. Et dans le cadre d'un certain nombre de programmes, nous avons notamment la coopération allemande qui est un partenaire depuis près d'une quinzaine d'années, avec lequel nous avons engagé plusieurs gros programmes, et également l'Union Européenne qui est un partenaire important ou encore la Banque Africaine de Développement avec laquelle nous avons également mené un certain nombre de programmes. Et nous nous ouvrons vers d'autres possibilités de partenariat, notamment dans le cadre des financements climatiques.

Nous sommes dans un processus d'accréditation au Fonds d'adaptation et au Fonds vert climat avec l'appui du MINETEL, ministère en charge de l'environnement, et certains partenaires, notamment la FAO, nous accompagnent pour le Fonds vert climat et le Centre de suivi écologique du Sénégal, qui est l'une des premières structures qui a été accrédité au Fonds vert climat en Afrique. Donc le Centre de suivi écologique qui a son siège à Dakar au Sénégal. Donc il faut dire que l'un des objectifs du FEICOM, c'est non seulement d'optimiser l'utilisation des ressources internes de la fiscalité, mais également de mobiliser d'autres ressources, l'objectif étant toujours de bénéficier de ressources supplémentaires pour réaliser l'ensemble des projets.

Chacun, parmi nous, a un village où il se rend, en dehors de ceux peut-être qui vivent dans les capitales, qui ont leur village à Yaoundé ou à Douala. Mais je pense que chacun apprécie le fait de pouvoir aller au village de temps en temps et constater qu'il y a des améliorations, il y a des services d'accès à l'eau potable, il y a des centres de santé, il y a la construction de mairies et d'autres équipements, des marchés et autres qui seront réalisés bien sûr avec le budget d'investissement public. Également grâce à l'action du FEICOM, grâce au budget d'investissement public, et également grâce à la mobilisation des partenaires techniques et financiers qui vont nous permettre de mener un ensemble d'actions sur le terrain. Ce qu'on peut dire notamment parmi les objectifs du FEICOM, c'est de contribuer avec efficacité et efficience au développement, pour que les CTDs soient la base de la solidarité nationale et de l'équilibre inter-régional et inter-communal.

Donc l'utilisation des ressources sur le territoire, elle suit effectivement un ensemble d'orientations précises ou de valeurs, notamment celles de solidarité nationale et d'équilibre inter-régional et inter-communal, dont nous nous assurons dans le cadre de nos investissements que la péréquation joue. C'est-à-dire qu'une grande partie des ressources fiscales est levée à Douala notamment, puisque nous avons des sièges de sociétés, nous avons le port, nous avons

un certain nombre d'infrastructures de niveau national qui sont l'ouverture vers l'international, donc l'entrée des marchandises, un certain nombre d'activités et la ville de Douala lève une grande partie, plus de la moitié des ressources fiscales, si je ne me trompe, les représentants du ministère des finances sont présents, proviennent de la ville de Douala. Et le système de péréquation permet, pour la fraction qui concerne les collectivités locales, de redistribuer ces ressources à l'ensemble des collectivités sur le reste du territoire, notamment par une redistribution qui est en lien avec la démographie, le nombre d'habitants, la surface des territoires.

Donc il y a un ensemble d'éléments qui permettent de calculer cette redistribution qui est effectuée et qui permet notamment aux petites collectivités locales de fonctionner, donc de prendre en charge leur personnel et puis de réaliser un certain nombre d'investissements. Donc parmi ces valeurs, nous avons également la transparence, dans ce sens que va la finance islamique, c'est-à-dire qu'il y ait une compréhension par la population, les bénéficiaires, les maires qui sont leurs représentants, de la façon dont les ressources sont gérées et où est-ce qu'elles vont, d'où elles viennent et où elles vont. Donc c'est un souci important pour le FEICOM.

Nous avons également d'autres valeurs comme la prise en compte du genre, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement. On a parlé de lutte contre le changement climatique, mais également des objectifs de développement durable qui sont un des éléments importants sur lesquels le FEICOM s'appuie pour mener ses actions sur le terrain. Et puis il y a également celui de la performance durable, donc de nous assurer que les actions qui sont mises en œuvre dans l'organisme vont effectivement vers une meilleure utilisation des ressources humaines, mais également des ressources financières qui sont mises à notre disposition et puis dans une moindre mesure également des ressources matérielles.

Parmi les axes d'intervention, nous avons un code d'intervention qui définit un certain nombre d'outils, d'instruments de financement permettant de mettre des ressources financières au profit des CTDs, donc les régions et les communes. Et le premier axe c'est l'accès aux services sociaux et infrastructures de base durable. Le deuxième axe c'est la promotion du développement économique local. Le troisième axe c'est la contribution à la mise en œuvre de la décentralisation et à la promotion de la gouvernance locale. Parce qu'effectivement l'une des idées c'est que si on renforce les pouvoirs locaux, notamment les maires, on leur permet de mener des actions plus efficaces vers la population et donc d'aller dans le sens de la politique

de décentralisation qui est promue par le gouvernement. Et nous avons également comme dernier axe la mobilisation des ressources financières, c'est-à-dire que sans mobilisation de ces ressources, sans mobilisation effective, on ne peut rien réaliser sur le terrain, on ne peut pas payer les équipes et on ne peut pas avancer.

D'où l'intérêt d'avoir une bonne maîtrise des ressources que nous levons. Nous avons dans le cadre de ce code d'intervention huit guichets. Le premier c'est le guichet des projets de développement social, c'est-à-dire tout ce qui est projet d'infrastructure de base, l'accès à l'eau potable, à l'énergie, à l'éducation avec des constructions des infrastructures scolaires, etc. Également dans ces projets de développement social, nous avons tout ce qui est équipements sociaux collectifs. Cela concerne notamment les mairies, hôtels de villes, bibliothèques, tout ce qui est équipements municipaux. Nous avons également des projets de préservation de l'environnement, tout ce qui va vers le reboisement, création d'espaces verts, aménagement de sites touristiques durables, gestion des déchets, éclairage public solaire, etc. Nous avons un deuxième guichet qui va concerner les projets de développement économique locaux, donc tout ce qui est infrastructures commerciales, marchandes, donc des marchés, les entrepôts. Cela peut être également des magasins agricoles, ça peut être des équipements hôteliers, des gares routières, des parcs de véhicules sur lesquels nous travaillons actuellement. Il y a également tout ce qui concerne les prises de participation, puisqu'on a des communes qui souhaitent pouvoir intégrer dans le cadre des partenariats publics privés d'autres structures existantes ou mettre en place des structures existantes notamment pour l'exploitation de services vers le public. Dans ce sens-là, on pourrait imaginer le développement d'outils dans le sens de la finance islamique avec ce système de prise de participation dans des entités qui vont apporter des services au niveau local en respectant un certain nombre de règles pour les communes qui seraient soucieuses de la manière dont les capitaux sont gérés. Nous avons tout un volet de projets agricoles également dans ce domaine, des guichets de projets de développement économique locaux.

Nous avons un troisième guichet qui concerne le développement urbain, donc c'est tous les outils de planification urbaine, plans directeurs d'urbanisme, plans gouverneaux d'action pour l'environnement, des voiries, voies municipales, parcs de stationnement, mais également tout ce qui est projet de contrôle numérique, notamment le développement de télé sondes communautaires, d'incubateurs, d'informatisation des services locaux. Enfin, nous avons un guichet d'appui au fonctionnement, donc ce sont des facilités de caisse vers les communes,

parfois ce sont des arriérés de salaire, des problèmes de cotisation par exemple à la CNPS, donc on va avoir une mobilisation de ressources pour pouvoir faire face à ces difficultés. L'acquisition de matériel, donc des cubes, de liaisons, camions, bien qu'il y ait un regard pointu dessus puisqu'on sait le mauvais usage qui peut être fait de ces matériels, donc il y a un certain nombre de garanties qui sont demandées aux communes.

Nous avons un guichet d'appui à la solidarité et à l'action extérieure des communes, donc qui va appuyer notamment les actions d'intercommunalité, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée, ce sont tout ce qui concerne par exemple la mobilisation de matériel, il y a parfois des dons qui sont faits par des communes dans le cadre de la coopération décentralisée, ce matériel ne peut pas être ramené parce que la commune n'a pas de ressources pour pouvoir financer les transports, donc ce type de financement va permettre d'aider la commune à mettre en place ces dispositifs, mais ça peut être également des jumelages ou d'autres actions des communes, notamment la participation à des congrès et rencontres internationales.

Nous avons le guichet d'appui aux communes à revenus faibles, qui est également un guichet important puisqu'il considère un certain nombre de communes qui n'ont pas suffisamment de ressources et pour lequel il faut une action spécifique, donc la liste de ces communes est revue chaque année par le conseil d'administration du FEICOM et elle permet de cibler des communes qui ont peu de ressources et qui peut-être ne peuvent pas, dans le cadre des prêts qui sont apportés par le FEICOM, mobiliser des ressources suffisantes pour réaliser certaines infrastructures. Nous avons enfin le guichet des projets et programmes de partenariat, qui concerne tous les projets qui sont menés avec les partenaires de développement.

On a cité tout à l'heure la coopération Allemande avec l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et j'en passe, donc d'autres partenaires qu'on envisage intégrer dans nos actions. Et puis nous avons le dernier guichet, c'est celui de la maturation des projets, qui vise surtout à financer toutes les études qui sont nécessaires pour pouvoir mener des projets à bien. Donc études architecturales et techniques, études géotechniques, études de faisabilité socio-économique, etc.

Beaucoup de maires ont des difficultés à pouvoir mobiliser ces ressources pour pouvoir faire ces études, études sans lesquelles on ne peut pas avoir des dossiers de projets suffisamment solides et bancables qui permettent de se rapprocher des bailleurs de fonds. Donc voilà les principaux guichets que le FEICOM a développés, qui seront sûrement amenés à évoluer avec

le temps, comme ils ont évolué également jusqu'ici depuis plusieurs années, et de relever notamment qu'il y a effectivement des facilités qui sont données par le FEICOM, en ce sens qu'une partie des projets que nous finançons peuvent aller jusqu'à 85% de part en dons de subvention. Donc notamment tout ce qui est projets sociaux, accès à l'eau, accès à l'énergie, toutes les facilités vers ces projets sociaux sont couvertes jusqu'à 85%.

La commune va payer l'équivalent à peu près de 15% de part en prêts. Et maintenant, la contribution de la commune va varier, notamment pour les projets commerciaux, jusqu'à 100%. C'est-à-dire que pour certains projets, elle sera amenée au bout d'un certain délai à rembourser la totalité du prêt qui aura été fourni, sachant qu'au niveau du FEICOM, nous avons beaucoup de facilités qui sont accordées aux communes, notamment des délais assez longs qui vont jusqu'à 10 ans, 20 ans dans certains cas. Donc ça permet vraiment à la commune d'étaler ses remboursements sur une longue période. Également, il y a des facilités de rééchelonnement, sachant que l'essentiel, disons, de nos ressources fiscales, nous n'avons pas la contrainte d'un partenaire commercial qui pourrait exiger certains intérêts, bien qu'il y a malgré tout, des charges de dossier qui sont prélevées par le FEICOM, mais qui restent très en dessous de ce qui se fait ailleurs dans d'autres structures financières.

En conclusion, notre propos a porté sur l'essentiel du rôle du FEICOM dans le financement des collectivités locales, mais également cet intérêt, comme nous l'avons relevé, de pouvoir introduire à l'avenir des outils qui intégreraient un certain nombre de caractéristiques de la finance islamique, pour autant que ce soit possible, puisque nous restons quand même dans un domaine où le religieux a sa part, et reconnaissant la séparation qu'il y a entre l'État et la religion, il y a des dispositifs que nous ne pouvons sûrement pas intégrer, mais nous restons parfaitement ouverts pour la mise en place d'outils qui rentreraient quand même dans certaines catégories qui sont abordées dans le cadre de notre rencontre ici.



**FINANCE ISLAMIQUE, COMPLEMENT DU CODE  
D'INTERVENTION DU FEICOM présenté par  
Monsieur ESSAMA ELANGA Séraphin, Expert en  
décentralisation**

Vous comprenez très bien mon regard vers la mise en place parce que nous on travaille beaucoup au laboratoire pour analyser tout ce qui est procédure, processus pour permettre aux institutions de pouvoir bénéficier des fonds. Donc nous

on est des laborantins en matière de processus. Je ne serai pas très long mais dans le cadre du FEICOM, je veux m'attarder particulièrement au niveau du guichet programme partenariat qui rêve de son code d'intervention. Parce que le FEICOM peut assurer la gestion financière des fonds autres que ceux inscrits dans son budget dédié aux investissements communaux.

Ces fonds destinés à des opérations précises peuvent être mis à la disposition du FEICOM par une entité nationale ou internationale. C'est l'internationalité où je m'attarde le plus parce qu'en fait toujours à la suite vise que les conditions d'utilisation de ces fonds au profit des communes sont destinées soit par le pourvoyeur, soit par le pourvoyeur et le FEICOM, soit par le pourvoyeur, le FEICOM et la commune ou le groupement bénéficiaire. En parcourant le code d'intervention du FEICOM, nous voyons exactement la volonté du FEICOM de rimer aux « 3S » que nous avons vus hier. Ce qui nous permet de recadrer la typologie de l'intervention au profit des communes. La finance islamique constitue une niche pour les activités du FEICOM vu son code d'intervention. Aujourd'hui, son intégration dans le vaste système bancaire international constitue un véritable défi du point de la transparence, du respect des normes fiscales et comptables ou encore au regard des institutions bancaires internationales.

A l'heure où la régulation bancaire et financière ne cesse d'être renforcée à la suite des crises bancaires et financières qui se sont succédées depuis 2008. Cette question est d'autant plus poignante que la finance ne peut pas se développer en dehors de l'organisation. Vous comprenez l'intégration des Etats. La finance islamique n'est pas une finance à part des marchés financiers car il n'existe pas encore un marché financier qui lui serait exclusivement dédié dès lors. Parce qu'elle est devenue une véritable industrie qui ne cesse de se développer. La banque islamique a été confrontée aux législations internes et internationales qui se montrent toujours plus exigeantes en matière de régulation, de normalisation et des instruments de la finance islamique.

Dans le cadre de la régulation des activités bancaires islamiques, il faut noter que les activités financières font l'objet d'une surveillance étroite de la part des pouvoirs publics. Compte tenu de leur importance dans l'économie, en effet, des crises récentes l'ont bien démontré que les défauts des banques et leurs faillites causées par la pratique du taux d'intérêt et la spéculation excessive sont susceptibles pour tout un pays, par la répercussion, dans le monde entier, un effondrement total de l'économie. C'est pourquoi la nécessité d'une réglementation de plus en plus stricte s'est imposée au système bancaire qui implique la normalisation du système comptable islamique.

En matière d'activités financières, les informations comptables constituent un élément capital pour toutes les parties prenantes des institutions financières, les organisations, les dirigeants et les analystes comme nous autres.

Concernant la finance islamique, celle-ci a dû s'adapter pour assurer des règles relatives à la transparence financière et pour pouvoir commercialiser des produits techniques de plus en plus sophistiqués. Ici encore, la mondialisation accrue a été l'instigateur principal des efforts de convergence pour élaborer des règles compatibles de la finance islamique. En dernier point, nous parlons de l'homogénéisation des instruments de la finance islamique. Cependant, un processus d'harmonisation a été enclenché par la création de différents organismes tels que la Banque Islamique de Développement (BID), et le CSFI, le Conseil des Services Financiers Islamiques. Pour clôturer mon propos, la normalisation islamique, les systèmes comptables islamiques et l'homogénéité des instruments de la finance islamique que le FEICOM, dans son cadre spécifique devra, je pense qu'aujourd'hui nos états, nos banques, nos microfinances doivent pouvoir prendre à cœur cette nouvelle vision de pensée. Nous devons aller vers les partenaires au développement, mais les partenaires au développement ont des spécificités, ils ont un cadre propre à eux.

Vous allez prendre, par exemple, la Banque Mondiale. La Banque Mondiale a ses procédures. Vous allez prendre nos amis de la BDEAC, ils ont leurs procédures à eux. Nous allons prendre la Banque Européenne d'Investissement, ils ont leurs procédures. Il est important pour toutes les parties prenantes qui veulent bénéficier de ces fonds de maîtriser les procédures, parce que si nous ne maîtrisons pas ces procédures-là, nous ne pouvons pas aller vers eux, parce que nous sommes limités par cette asymétrie d'informations qui rend même notre environnement flou. Nous avons l'impression que ces partenaires au développement ont mis des barrières, mais il n'y a pas de barrières, il faut tout simplement respecter les principes normatifs qu'ils ont mis en place. J'étais très content du travail, du code d'intervention du FEICOM, il faut le dire, il va en droite ligne avec les trois S. C'est un code très important en dehors d'un point qui ne gêne à rien en matière de construction des auberges, qui ne rime pas avec la finance islamique, mais l'ensemble est super. Je l'ai parcouru et reparcouru, et je me dis que chaque institution financière, même en Intermediation Financy, a des codes. Pourquoi ? Parce que le FEICOM doit pouvoir s'arrimer à la volonté, aux procédures de la banque islamique, ou bien le financement islamique, mais doit s'approprier pour que les communes

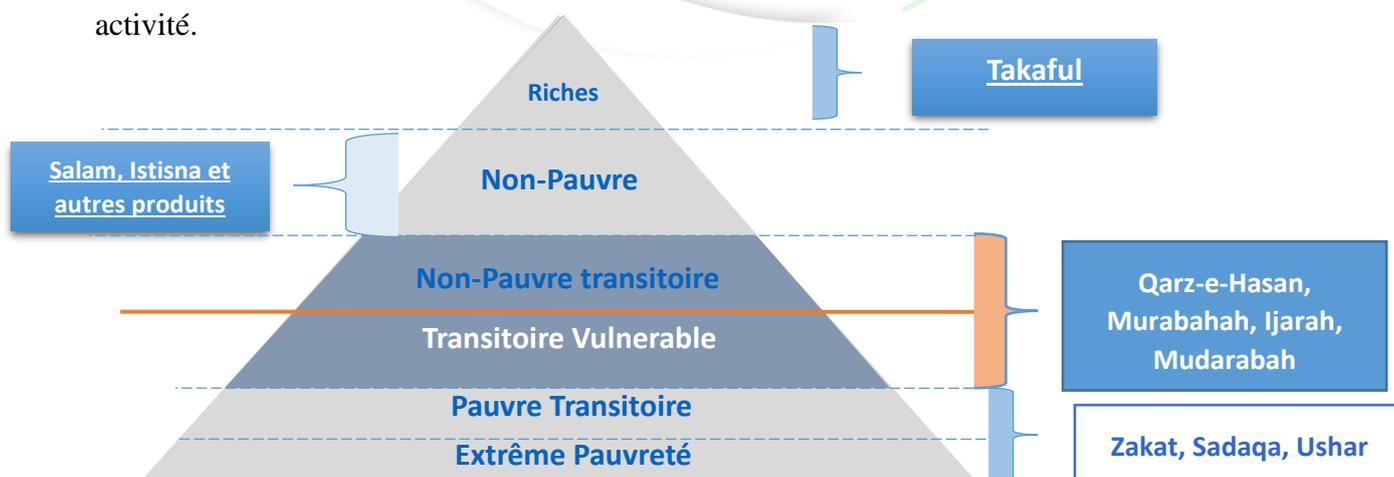
aient une meilleure connaissance de ces outils. Je prends un exemple simple. Le FEICOM a mis en place des projets de construction des bâtiments, et c'est quelque chose de formidable.

Bon, voilà un projet que le FEICOM dit, mais tiens, on n'a pas assez de moyens pour permettre à nos 374 communes et communautés de pouvoir bénéficier de ce projet. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Nous sommes limités. Alors, si le FEICOM ne s'approprie pas des outils de la finance islamique, il sera très difficile de pouvoir bénéficier. Pourtant, dans la normalisation de la finance islamique, ils ont un financement en matière de construction. Donc, il est très important aujourd'hui je pense, qu'à court terme même, que chaque institution ici présente se dise « Nous allons nous arrimer aux procédures et aux processus de financement de la finance islamique ».

**FINANCE ISLAMIQUE, COMPLEMENT DU CODE D'INTERVENTION DU FEICOM présenté par Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC) ;**



A la suite de Monsieur BIWOLE, Directeur de la coopération au FEICOM, j'ai envie de dire bonne arrivée dans le monde de la finance islamique au FEICOM. Parce qu'en réalité, dans tout ce qui est déroulé, on ressent clairement qu'il y a une grosse dose sociale dans les activités d'accompagnement du FEICOM pour les CTDs. Et donc je vais orienter mon intervention sur le fait qu'avant d'aboutir aux opportunités de financement que le FEICOM va avoir dans le monde de la finance islamique, essayez de voir, en fonction de sa cible, comment la finance islamique va accompagner très efficacement son activité.



La pyramide présentée est une représentation de la société, du pied jusqu'au sommet, on a des populations extrêmement pauvres, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas capables de se nourrir, des pauvres chroniques. Ensuite nous avons des pauvres Transitoires, c'est-à-dire des personnes qui arrivent parfois à avoir un repas par jour. Après ça on a les Transitoires vulnérables, c'est-à-dire ces personnes qui arrivent à trouver de quoi se nourrir, mais qui rencontrent beaucoup de difficultés à le faire.

À côté de ça, une autre catégorie, les non-pauvres Transitoires, qui sont dans de la pauvreté et ils ne sont pas encore dans la classe moyenne. Donc eux aussi, ils sont pauvres. Maintenant il y a les non-pauvres, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir un véhicule, ils sont cadres, ils ont un travail, et pour terminer, on a la classe des riches.

Tout cela constitue le marché de la finance islamique. Et la finance islamique opère en apportant des solutions sur chaque segment de sa cible. C'est-à-dire qu'elle ne tient pas compte, en termes exclusifs, des critères liés au niveau de source ou de richesse. Mais elle se structure plutôt en fonction de votre nature. C'est-à-dire si vous êtes dans une catégorie qu'on a citée plus haut, la finance islamique va se structurer de façon à apporter une solution à ces personnes-là. J'ai pu décrire ici la composition sociale des CTDs. Quand on rentre dans les localités, on rencontre tout type de personnes. Donc il y a toujours le riche de la communauté, il y a toujours le moins riche, il y a le plus pauvre jusqu'au bout.

Alors comment est-ce que la finance islamique va faire ? plus haut, on a parlé de certains mécanismes par lesquels la finance islamique va se déployer : exemple de la Zakat.

Dans le mécanisme du Takaful, on a montré que lorsqu'il y a des incidents, il y a une partie qui est pour les bénéficiaires de la Zakat et l'autre partie qui est reversée aux propriétaires du fonds, c'est-à-dire aux investisseurs. La partie Zakat va être récupérée dans le système et va venir financer les très pauvres, c'est-à-dire les pauvres chroniques, les pauvres intermédiaires et ainsi de suite. On va identifier les personnes qui ne sont pas capables de quoi que ce soit et le système va trouver un mécanisme pour leur redonner une certaine dignité.

Dans le but de redonner à l'homme sa dignité par la finance islamique nous avons eu l'honneur d'être au cœur du Micro-Takaful qui est une micro-assurance mise sur pieds dans le cadre du Programme d'Appui à la Santé Maternelle Néonatale et Infantile (PASMNI). Son but était de donner une assurance santé à des femmes enceintes et vulnérables. A côté, il y avait des femmes victimes des fistules obstétricales, c'est-à-dire des femmes qui ont eu des

accouchements difficiles suivis des lésions autour de l'appareil génital qui ont nécessité une opération rapide. Dans le cas contraire, c'est un handicap qu'elles vont traîner avec elles pendant longtemps. Le projet les a ciblées parce que dans la société, ce sont des gens qui sont généralement délaissées et qui n'ont pas de place.

A côté de ça, l'on s'est rendu compte que malgré le chèque santé qui était à 6.000 francs, jusque-là, il y avait des personnes qui n'étaient pas capables d'avoir cette somme pour faire des soins de santé prénataux. Le Micro-Takaful, en partenariat avec le chèque santé, a fait en sorte que le chèque santé ne coûte plus que 600 francs. En d'autres termes, grâce à 600 francs, vous êtes capable d'être suivie dans un hôpital, d'accoucher normalement, votre accouchement pris en charge et vous et votre enfant êtes pris en charge pendant une certaine période.

Sauf que cela ne peut être possible que si les fonds qui sont alloués à ce genre d'activités, sont gratuits ou proviennent des financements réservés pour le social. Et donc, le Micro-Takaful a permis de mettre en place ce mécanisme d'accompagnement de ces personnes pauvres. Tout ceci pour dire que dans le cadre de l'accompagnement de ces cibles, c'est-à-dire des CTDs, on pourrait aller sur le marché de la finance islamique et rechercher des financements selon le modèle du financement du social. Sur le plan local, on n'a pas encore une organisation qui permet de collecter la zakat, de ce fait en interne, ça peut être difficile. Maintenant à l'international, c'est possible par le mécanisme du WAQF qui est une structure créée pour la gestion des fonds sociaux.

Nous comprenons donc que nous avons la capacité de lever des fonds à une certaine hauteur et gratuit, sauf que derrière, il y a des mécanismes structurels d'accompagnement qui veulent que le comité de conformité veille à ce que ces fonds-là soient utilisés pour l'objectif visé.

Quant aux Transitaires vulnérables jusqu'aux riches, la finance islamique va leur proposer des solutions d'accompagnement de leurs activités économiques à travers des produits et des contrats adaptés à leurs réalités sociales et économiques. Nous aurons entre autres produits la Mudaraba, la Musharaka, la Murabaha, Ijara, Salam, Istisna, Takaful. Ces mécanismes encadrent le client et le financeur dans les relations de partenariat, de partage des risques, de partage des profits et des pertes, en somme de véritables rapports gagnant-gagnant pour la prospérité économique et le bien-être social.

## PANEL 4 : LE CONCEPT DU WAQF

Ce panel a été constitué de deux experts :

- **CHEICK MAMA AWOUOLOU NJI NSANGO SINE**, Manager WAQF Development Group LTD.
- **Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain**, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC).



### **FINANCE ISLAMIQUE : UN EXEMPLE CONCRET DU FINANCEMENT DU SOCIAL, LE CAS DU WAQF présenté par CHEICK MAMA AWOUOLOU NJI NSANGO SINE, Manager WAQF Development Group LTD**

L'un des systèmes ayant laissé dans la Communauté, une empreinte remarquable, au fil du temps, est le Waqf. En effet, ses contributions au progrès et au développement ont touché divers domaines aussi bien culturels, que social, économique, et surtout éducatif. Il s'agit d'un instrument social efficace permettant de soutenir les efforts des gouvernements, une pratique institutionnalisée dans certains pays par la mise sur pieds des Ministères des Waqf, des Hautes Autorités de Waqf, et des Fondations spécialisées dans la gestion du Waqf. Pour promouvoir le concept du Waqf au Cameroun en général et dans le Noun en particulier, un groupe des personnes réunies en Assemblée générale constitutive à Foumban le 27 Août 2023, ont mis sur

pièdes une fondation apolitique à but non lucratif, dénommée : Waqf Development Foundation, en abrégé WDF.

## QU’EST-CE QUE LE WAQF ?

Le Waqf, Habbs ou Sadaqatul jāriya (Aumône perpétuelle) : est une opération qui consiste à investir dans des capitaux productifs (Al-Mohbass), qui génèrent des revenus au profit des œuvres sociales et humanitaires définies par le donateur (Al-Wâqif), dans le but de rechercher l’agrément d’Allah.

## FONDEMENTS DU WAQF

- Parmi les références de portée globale incluant le Waqf et autres dans le Noble Coran, Allah (swt) dit : «*Vous n’atteindrez pas à la pleine piété sans faire de dons charitables sur les biens que vous chérissez. Toute dépense que vous faites en aumône (Waqf), Allah, en vérité, le saura.*» Coran, Âl-Imrân: 92
- Dans la Sunnah, le Prophète Muhammad (Salut et Paix sur lui) dit: «*Lorsque le fils d’Adam meurt, toutes ses œuvres s’arrêtent hormis trois : une aumône perpétuelle (Waqf), un savoir utile, et un enfant vertueux qui invoque Allah en sa faveur.*» Rapporté par Muslim.

## CONDITION DE VALIDITE DU WAQF

- Le donateur (auteur du Waqf) doit jouir de la liberté de gérer.
- L’objet du Waqf doit être physique, commercialisable, et utilisable de manière durable
- La constitution d’un Waqf requiert qu’il soit à effet immédiat et irréversible
- Le Waqf doit revêtir un caractère caritatif.
- Le Waqf doit être d’utilité publique ou familial
- Ne pas formuler une condition allant à l’encontre des principes fondamentaux du Waqf.
- Le Waqf doit être définitif

## NOTRE MISSION

Investir les fonds Waqf en vue d’accroître leur rendement pour contribuer au développement socio-économique durable en général et à l’éducation en particulier.

## POURQUOI INVESTIR DANS LES PROJETS WAQF

- Le Waqf est bien plus qu’une simple charité éphémère, c’est un moyen de créer un héritage de générosité qui continuera à nous procurer des récompenses perpétuelles et apporter des bienfaits aux générations futures.
- En contribuant dans les projets Waqf, nous pouvons aider à construire des communautés plus fortes et à soutenir ceux et celles qui en ont le plus besoin.
- En nous engageant à faire des actes de charité durables, nous laissons une empreinte positive dans le monde.

## COMMENT CONTRIBUER AUX PROJETS WAQF ?

- Sélectionner une ou plusieurs formes de Waqf spécifiques dans laquelle vous voulez faire votre acte de charité ;
- Souscrire à votre nom ou à celui d’un être cher à qui vous voulez dédier votre Waqf, une ou plusieurs parts sociales Waqf dont vous décidez de donner régulièrement (mensuellement, trimestriellement, ou annuellement etc) ;
- Participer à des campagnes de collecte de fonds Waqf pour les projets Waqf (surtout durant les périodes où les récompenses sont les plus multipliées) ;
- S’impliquer bénévolement dans des initiatives de développement communautaire durable (exemple du Projet ICOSA) ;
- Eduquer les autres sur l’importance et le bienfait du Waqf ;
- Remplir le formulaire préparé à cet effet ;
- Exiger un rapport d’activité relatif aux projets menés, ainsi que les comptes annuels certifiés par un cabinet d’audit comptable.

Merci beaucoup, Cheikh, pour votre brillante présentation. Pour résumer l’exposé, le conférencier a commencé à établir les fondements du Waqf Il a illustré un verset coranique et un hadith, c'est-à-dire la tradition islamique, sur l’institution du Waqf. Comme on l'a dit, l'exposé se fonde sur la voie islamique, et donc on s'inspire du Coran, et il a illustré un verset coranique et un hadith pour cela, pour dire le fondement juridique du Waqf.

Retenons que c'est une donation, c'est une œuvre caritative, qui émane de la volonté de la créature, d'honorer son créateur à travers la soumission à ses règlements. Vous avez suivi tout à l'heure le verset coranique, vous n'atteindrez jamais la vraie piété tant que vous ne donnerez pas ce que vous chérissez. C'est dire que vous ne pouvez pas avoir un bien, et vous le chérissez tellement au point que vous dites que vous croyez en Dieu, mais vous ne faites qu'amasser de la richesse. Donc vous n'atteindrez jamais la vraie piété, et c'est Dieu qui le dit à travers le verset coranique. Donc c'est un principe en islam de faire des dons. Parce que si vous savez, vous devez forcément, même si vous chérissez le matériel, avoir le courage d'amener une partie de ce matériel-là pour les pauvres. Et donc c'est sur ce fondement-là que les savants ont situé le waqf dans le cadre de l'éducation et le financement du social. Donc les donations sont faites, et lorsque le donateur a fait sa donation, ce bien sort de son patrimoine. Ça veut dire qu'il ne peut plus revenir là-dessus. Si, pour un exemple concret, vous avez une maison et vous décidez de faire une donation de cette maison-là en cas de pauvreté, cette maison sort de votre patrimoine.

Donc la donation est une sadaqa, comme il a dit, c'est une demande perpétuelle, c'est-à-dire qui ne s'arrête plus. Donc vous faites cette donation, vous sortez carrément de là. Votre objectif, c'est de satisfaire votre créateur, et après, vous espérez, qu'il va vous accueillir dans son paradis, et ainsi de suite. Vous n'attendez rien d'autre. Votre seul objectif, c'est de satisfaire votre créateur. Et donc, une fois que vous l'avez fait, ce bien sort de votre patrimoine, et il bénéficie donc à la communauté des personnes indigentes, sur le plan social, et éventuellement sur le plan économique. Mais le profit généré ne va jamais servir à autre chose que l'objectif que s'est fixé le créateur. C'est-à-dire, quand on a la maison, si vous avez vu que la maison doit servir pour une salle de classe, qu'on ne vient pas en faire autre chose. Parce que vous avez fait un don en commandant avec un fonds d'objectif spécifique. Donc les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils ont fait cela, en respectant éventuellement votre plan.

Et donc, en ce qui concerne la finance islamique, sur le plan un peu plus large, il a dit qu'il y avait des waqfs institutionnels. C'est-à-dire que les États ont créé des ministères de waqfs. Par exemple, en Arabie Saoudite, il y a un ministère de waqfs. C'est-à-dire que, comme vous pouvez imaginer le ministère des Finances, par exemple. C'est-à-dire que les personnes, au quotidien, sont chargées effectivement de collecter tout ça. En termes de nature, en termes de numéraire, en termes de tout ce que vous imaginez qu'on fait comme donation. Et donc, ils ont effectué cette donation dans le social, selon les objectifs visés par la planète. Et donc, dans la

pratique courante, un certain nombre de pays sont identifiés comme des pays pauvres. Généralement, il y a des pays africains qui bénéficient donc de cette donation. Sauf que l'activité est structurelle de façon à ce que l'État, ou bien l'entité en question, est en intérieur à un certain nombre de mécanismes qui permettent d'acquérir ces fonds. Parce que si on n'a pas les garanties que les fonds seront utilisés conformément à la volonté des bailleurs, la solution ne pourra pas bénéficier de ces fonds.

D'autre part, il a fait la suggestion de la recommandation au FEICOM d'encourager les populations à s'organiser de façon à ce que, en interne, ils puissent constituer ce genre de choses.

Si chacun sait que, si j'ai un peu, je dois faire une contribution à la communauté, ça permettra à cette communauté de se structurer. A travers les donations de chaque membre, un Fonds Waqf pourra être constitué, ou alors un Fonds Takaful pourra être constitué, et permettre ainsi d'accompagner les personnes qui ont besoin de ces Fonds. Et donc, on va pouvoir agir sans être obligé d'aller voir ailleurs. Maintenant, même si éventuellement on va voir ailleurs, il deviendrait donc quand même un additif, donc de façon additionnelle, à l'effort interne qu'on nous a déjà fait.

Donc, en réalité, l'objectif de ces assises pour nous ne vise pas à dire « chercher le financement extérieur ». On va avoir une organisation sociale et économique capable de remodeler notre société et de la rendre plus performante. Si dans chaque communauté, comme je l'ai dit tout à l'heure, chacun sait que j'ai une part de responsabilité dans le développement social et économique de ma communauté, et que je dois contribuer comme la part de ma richesse que je donne à Dieu, parce qu'en fait c'est un don qu'on me donne aujourd'hui, on ne le donne pas beaucoup du soi-disant, on ne peut pas utiliser que le type là, il donne beaucoup de monde. Votre objectif, c'est de faire à votre Seigneur, mais en même temps vous enlevez donc une partie de votre richesse que vous donnez au bénéfice de la communauté sous forme de dons, et ça constitue donc un fond qui est logique dans vos lois. Voilà comment ces deux étapes se structurent, et vous avez l'impression qu'il n'existe pas de volonté là-bas. Tout simplement parce que les riches sont conscients que, les pauvres attendent de l'eau. Le système est organisé de façon à ce que les pauvres effectivement reçoivent des riches.

En guise de conclusion, on peut dire que le concept de waqf s'apparente au concept occidental de dotation. Le fort accent mis sur le caractère perpétuel des awqaf a donné lieu, au fil des ans, à une accumulation considérable de richesses sociales, à tel point que le concept d'awqaf s'est transformé en un secteur économique majeur, dédié à l'amélioration des

conditions socioéconomiques. Les bénéficiaires des *awqaf* sont divers et variés, mais sont principalement actifs dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'aide humanitaire, des services de santé gratuits, ou encore de l'enseignement de l'histoire, la culture et l'environnement religieux et contemporains. Bien qu'il s'agisse initialement d'un grand principe religieux, l'idée sous-tendant le concept d'*awqaf* est probablement intéressante pour la communauté de développement au sens large et pour les CTDs en particulier.

### JOUR 3

#### PANEL 5 : BESOINS FINANCIERS DES CTDs

Ce panel a été constitué des intervenants suivants :

- **MADAME AISSATOU SAMIRA EPOUSE ALIOU, CADRE AU CONSEIL REGIONAL DE L'EST ;**
- **MONSIEUR FONGUIN FOKA AIME, CHEF DE LA CELLULE DE COMMUNICATION ET COOPERATION DECENTRALISE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1<sup>ER</sup>**
- **MONSIEUR ELANGA ESSAMA SERAPHIN, EXPERT FINANCIER AUPRES DES NATIONS UNIS, EXPERT FONDS VERTS A LA BANQUE MONDIALE**

**BESOINS FINANCIERS DU CONSEIL REGIONAL DE L'EST présenté par Madame AISSATOU SAMIRA EPSE ALIOU, Cadre au Conseil Régional de l'Est.**



A l'état actuel des choses, les Conseils Régionaux n'ont pas encore de ressources propres. Cependant, nous ne vivons que de la dotation de l'Etat. Dès lors, nous attendons la loi sur la fiscalité locale qui va permettre aux conseils régionaux de déterminer les mécanismes de prélèvement des impôts locaux et les modalités de répartition. L'état, à lui seul, ne peut pas tout faire. Ainsi, le partenariat est une solution à laquelle il faut penser. De ce fait, quels sont les besoins financiers des CTDs ? Je voudrais préciser ici que, comme les conseils régionaux ne vivent que de dotation générale, cette ressource n'est pas assez suffisante pour réaliser les différents projets que nous avons dans nos localités.

Cependant, la finance islamique pourrait également, à travers des partenariats, trouver des solutions pour la réalisation de ces projets-là.

Les conseils régionaux ont un document de planification qu'on appelle le Plan Régional du Développement (PRD). Dans ce document, il est inscrit l'ensemble des projets à l'échelle de cinq ans qui est le reflet des aspirations des populations à la base. Ces différents projets sont de plusieurs domaines, à l'instar du domaine social, du domaine économique, des transports, de l'éducation, de la santé et du tourisme. Les projets qui arrivent dans ces domaines peuvent trouver des financements à l'échelle nationale comme internationale, à travers la finance islamique. Et dans ce document, nous avons un plan de 6 000 milliards de projets à réaliser sur l'échelle de cinq ans. Comme la fiscalité locale n'est pas encore appliquée, je pense que nous devrions trouver des solutions ailleurs notamment sous la houlette de la finance islamique.

**BESOINS FINANCIERS DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1<sup>ER</sup> PRESENTE PAR  
FONGUIN FOKA AIME, CHEF DE LA CELLULE DE COMMUNICATION ET  
COOPERATION DECENTRALISEE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
BAFOUSSAM 1<sup>ER</sup>**



Comme l'a dit Madame AISSATOU, d'entrée de jeu, aujourd'hui, nous avons un sujet crucial pour le développement local au Cameroun, à savoir les ressources financières des collectivités territoriales décentralisées. Nous, dans un premier temps, nous allons examiner ces problèmes d'une manière globale avant d'en venir au cas spécifique de la commune de Bafoussam 1<sup>er</sup>. Nous savons tous que toutes les CTDs font face à plusieurs défis financiers.

Les communes et les conseils régionaux dépendent largement des transferts financiers de l'Etat central pour financer leurs activités. Cette dépendance à côté d'une instabilité financière est une limite des CTDs quant à la gestion de leurs affaires. De plus, les ressources fiscales sont souvent limitées et d'ailleurs concentrées au niveau central avant la

distribution du fonds collectivité, ce qui rend difficile la mobilisation des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins locaux. Spécifiquement au cas de la commune d'Arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, nous sommes confrontés à des besoins financiers liés à nos initiatives de développement urbain et à la satisfaction des besoins sociaux de base de nos citoyens. La première chose ici, je me souviens, nous avons largement parlé de l'économie sociale et solidaire, chez nous à la Commune de Bafoussam 1<sup>er</sup>.

Nous avons plus de 300 unités d'économie sociale, principalement constituées de petites et moyennes entreprises en plus d'un réseau local de l'économie sociale bien structuré qui joue un rôle vital dans la création des emplois et la stimulation de la croissance économique locale de Bafoussam 1<sup>er</sup>. Cependant, ces facteurs ont un énorme besoin financier pour développer leurs activités et les étendre. Les limitations financières de la commune ne plaident pas en leur faveur et entravent souvent leur potentiel de croissance. Nous avons vu dans le même ordre la crise anglophone dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun qui a entraîné un déplacement massif des populations venues de cette zone vers la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, entraînant ainsi l'augmentation du taux de chômage, la recrudescence notamment du taux de l'insécurité et la nécessité de l'autonomisation.

En ce qui concerne les besoins sociaux de base, nous devons garantir l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé, les infrastructures de base, malgré le PCD. Tout à l'heure, madame a parlé du PRD (Plan Régional de Développement), au niveau communal, on parle de Plan Communal de Développement. C'est le même type de document qui resseme l'ensemble des projets sur une période de cinq ans au niveau de la commune. Donc malgré ce plan ambitieux obtenir les ressources financières est rendu difficile, il n'y aura plus de difficultés à mener à bien ces projets, dès qu'elles s'y trouvent, ce qui compromet le bien-être de nos citoyens. À côté de ça, la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> à ce problème crucial de manque d'infrastructures marchandes à l'instar des marchés et des gares routières qui sont fortement des infrastructures génératrices de revenus.

L'accès à l'eau potable constitue également une réelle préoccupation de la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>. En effet, seuls 29% du territoire de la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, sont effectivement couverts par le réseau de distribution Camwater. Et pour rappel, la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> couvre une superficie de 91 km<sup>2</sup>. Le taux d'accès à l'eau potable, quant à lui malgré les efforts de la municipalité, reste à 52, 6 % créant ainsi un fort risque de maladies hydriques dans la commune

d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>. À côté de ces besoins, nous avons également des besoins financiers en termes de constitution des réserves foncières communales. Comme stratégie de mobilisation, pour surmonter ses défis, nous devons explorer les stratégies innovantes de mobilisation des ressources. Cela pourrait inclure un renforcement des partenariats public-privés pour financer des projets d'infrastructures, des promotions de l'investissement local et de la diversification des ressources de la commune. C'est donc ce qui signifie la présence de la forte délégation de la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> à ces assises depuis lundi.

Pour finir, les besoins financiers des CTDS au Cameroun, y compris ceux de la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>, sont complexes et variés. Pour relever ces défis, il est crucial de promouvoir la décentralisation fiscale, de renforcer les capacités de la gestion financière au niveau local et d'adopter des approches innovantes pour mobiliser des ressources supplémentaires. Dans ce sens, nous comptons financièrement sur l'Africain Islamic Finance Consulting pour nous accompagner à résoudre ces besoins financiers que la commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> connaît.

**BESOINS FINANCIERS DES CTDS PRESENTE PAR MONSIEUR ELANGA  
ESSAMA SERAPHIN, EXPERT FINANCIER AUPRES DES NATIONS UNIS,  
EXPERT FONDS VERTS A LA BANQUE MONDIALE.**



Ce matin nous allons entrer, dans le cadre un peu scientifique, des mécanismes de financement du développement de notre territoire. Pourquoi les mécanismes ? Parce qu'au niveau des Nations Unies, on a eu à auditer environ 150 collectivités, de même au niveau de la Banque Mondiale et du Fond vert, on a connu beaucoup de difficultés concernant des collectivités qui ne comprenaient ce que c'est. Nous travaillons depuis deux ans avec l'agence française de normalisation et l'Université de la Sorbonne pour ressortir les impacts des autres ODD

et l'agenda 63 sur la performance de nos collectivités beaucoup plus dans les territoires, dans les 11 pays de la CEEAC.

Vous comprenez un peu que le champ de développement aujourd'hui est centré beaucoup plus vers les territoires parce que c'est là où viendra le développement réel. La mobilisation interne pour le financement du développement de nos CTD est un exercice difficile. Difficile parce que les politiques publiques mises en place pour la redistribution créent de fortes incitations pour les individus organisés à poursuivre leurs intérêts en dehors des activités réglementaires du marché.

Ainsi dans cette société à forte inégalité où les institutions étatiques sont faibles avec les rêves d'intervention publique, que ce soit au niveau économique ou politique, les individus sont encore plus enclins à participer à des activités de recherche de rente. Cette situation est d'autant plus exacerbée au sein de certains de nos territoires où la corruption limite cette mobilisation interne de ressource. La frontière entre la décentralisation et le développement local est encore étroite. Aujourd'hui, le financement du développement économique localisé, par exemple au Cameroun, n'est pas principalement compris dans sa dimension politique et administrative, à savoir la décentralisation, mais plutôt dans une perspective économique de mobilisation de ressources, des acteurs pour le financement des programmes.

Dans ce cadre présent, le financement du développement local est compris dans l'ensemble des interventions des acteurs nationaux ou internationaux qui ont pour objectif de soutenir un territoire par des investissements en infrastructures et de développement local ou par des interventions. Orienté vers les micro-entreprises formelles ou informelles, dans la plupart de nos territoires, la pénurie de financement à long terme est à monnaie locale pour les investissements dans les territoires par des infrastructures à petite échelle qui constituent l'un des fronts majeurs au développement économique local. Sans avoir pour objectif d'énumérer l'ensemble des pratiques et les formes de financement du développement local existantes, nous avons deux éléments qui apparaissent comme essentiels dans cette démarche.

D'abord la capacité des acteurs d'un territoire à provoquer une forte efficacité de gouvernance, ensuite une utilisation judicieuse et stratégique des ressources financières qui tiennent compte des opportunités et des spécificités locales. La finalité des financements du développement local est de transformer les territoires à partir des fonds pour le gouvernement local, le secteur privé, le secteur associatif ou, à but non lucratif, la communauté locale. Les acteurs d'un territoire, œuvrent ensemble pour améliorer l'économie, impliquant ainsi toute la gamme des acteurs les plus pertinents ou pro-actif d'un territoire. Idéalement, cette situation

produirait un renforcement de la compétitivité du territoire et favorisant ainsi une croissance durable et inclusive.

Il existe un ensemble possible de combinaisons financières pouvant aller d'un spectre simple vers une complexité dans les arrangements des instruments de financement. La vision d'un développement local demande l'appropriation des processus transformationnels par l'utilisation des ressources financières appropriées, telle la finance islamique. Les mécanismes de financement utilisés pour le développement local de notre territoire dépendent du niveau de développement économique et social de l'État, de la corruption, de la gouvernance, du niveau de développement du secteur privé et j'en passe.

D'autres facteurs, tels que l'expansion économique locale, l'économie globale, l'urbanisation, les changements climatiques, peuvent affecter la demande et l'offre des financements de développement local des territoires. C'est pourquoi nous assistons à un essoufflement des financements de développement économique local. Les mécanismes privés et publics traditionnels ne sont plus adaptés à la demande des financements des acteurs, que ce soit pour faire face aux besoins des localités en infrastructures ou pour soutenir les entreprises. Malgré les avancées de la décentralisation dans les territoires en effet, les responsabilités additionnelles ont été léguées aux CTDs, aux collectivités territoriales décentralisées, sans qu'elles aient d'autorité ou le contrôle de leur budget.

Ce fossé entre l'offre des financements, les besoins locaux essentiels et les marges de manœuvre des collectivités, une redéfinition des modes de financement, tel que la finance islamique, avec des supports additionnels, s'avère essentiel afin d'assurer et de se rassurer que les investissements soient les plus rentables possible.



**BESOINS FINANCIERS DES CTDS présenté par  
Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain, Expert  
Financier, Directeur Général du cabinet African  
Islamic Finance Consulting (AIFC) ;**

Je relève deux choses majeures, ou trois. La première, c'est qu'effectivement, on est dans un cadre purement économique. Et en tant qu'agent économique, nous appréhendons les choses naturellement, comme des humains normaux que nous sommes. C'est-à-dire que nous avons d'une part des besoins illimités, on entendait tout à l'heure, le plan de développement régional de l'Est, estimé à 6 000 milliards de francs sur 5 ans. C'est dire l'ampleur des besoins. Maintenant, d'autre part, on a les ressources, qui sont toujours très limitées. Et c'est naturellement que l'homme se comporte comme ça, c'est naturel. C'est naturel d'avoir vos propres besoins, mais nous sommes tenus par la limitation des moyens. L'autre chose, c'est la problématique de comment faire pour satisfaire les besoins ?

D'autre part, même quand les ressources sont là, elles sont encore très limitées pour le cas des communes. La finance islamique, justement, dans un contexte comme celui-là, pourrait être une très, très grande opportunité. Nous savons tous que ce sont les difficultés qui créent les opportunités. Si on est dans un environnement où il n'y a pas de difficultés, il n'y a aucune opportunité. Certains stratèges se plaisent à avoir des difficultés. C'est-à-dire quand c'est dur, c'est là qu'ils sont à l'aise. Parce qu'ils savent qu'en apportant une solution, ils vont pouvoir trouver leur chemin et ils vont pouvoir trouver leur gagne-pain. Donc je pense que c'est là où intervient la troisième chose qui est liée à l'une des difficultés qui ont été soulevées ici. La gouvernance des communes et des CTDS.

En d'autres termes, la capacité des CTDS à se structurer de manière à saisir les opportunités. Parce que si à la base on est d'accord qu'il y a des difficultés et qu'une difficulté est une opportunité, comment je m'organise, comment je me structure pour que cette difficulté devienne une opportunité. Et de ce point de vue, M. ELANGA a parlé des alternatives, notamment celles liées aux opportunités de financement. La situation n'est pas très reluisante, disons-le comme ça, mais ce n'est pas pire que hier. La finance islamique, effectivement, se

présente comme une très bonne opportunité parce que lorsqu'on voit l'évolution de la finance islamique dans le monde, on se rend compte qu'il faut qu'on se réveille.

Nous avons une niche ou encore un boulevard d'opportunités en agressant la finance islamique comme une véritable bouée de sauvetage. Non pas pour dire qu'on va arrêter la finance classique, mais pour dire que ça peut venir en ajout ou en supplément. Si on estimait qu'on avait un, au moins on peut compter sur deux. Donc, c'est un peu comme une interpellation pour dire qu'il faut que les gens s'intéressent à la finance islamique parce que l'heure est assez grave. Le problème majeur pour les communes et les CTDs, véritablement, ce n'est pas de se poser la question de savoir si j'ai les fonds islamiques, qu'est-ce que je vais faire avec ou comment je vais faire avec ?

La première question, c'est comment je fais pour les avoir ? c'est à ce niveau que nous nous situons actuellement. Comment on peut faire pour avoir ces fonds ? C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette thématique, dans le cadre de ces journées communautaires de finance islamique. Parce que justement, à partir de demain, dans le cadre des formations, on va vous donner des outils que la finance islamique utilise pour se développer. Mais ce sera à vous de vous structurer pour voir comment faire pour les capter.

Comment vous faites pour rassurer les partenaires que nous sommes capables d'accueillir les fonds et de les utiliser efficacement ? La problématique sera beaucoup plus accrue parce que tout comme les autres systèmes, la finance islamique a ses mécanismes et ses principes que vous devrez forcément vous approprier. La rigueur, la transparence, sont des exigences. Donc les questions qui sont soulevées actuellement en termes de difficultés ou bien en termes de faiblesses des CTDs relatives à la gouvernance seront encore beaucoup plus importantes avec la finance islamique, parce que comme on se l'est dit l'un des principes, c'est le partage des profits mais aussi le partage des pertes. Donc la finance islamique ne vient pas pour vendre de l'argent, on ne fait pas des placements comme en finance conventionnelle : je te place à 5%. Non ! On rentabilise et moi je gagne tel pourcentage et toi tel pourcentage. C'est du business, sauf qu'on travaille d'abord.

Encore que la finance islamique a la capacité d'apporter le financement alors que vous apportez l'expertise. Votre projet intéresse les gens parce qu'ils viennent pour faire des affaires, ils viennent pour faire du profit, ils ne viennent pas pour faire pitié. Comme on a dit, si vous faites pitié, demander l'aumône, mais si vous voulez travailler, venez travailler.

Pour conclure, une interpellation pour les CTDs : on ne peut pas rester dans une attitude négligente en termes de procédure et penser recevoir des fonds islamiques, non ! Quel qu'en soit l'acteur dans la finance islamique, son objectif c'est de gagner de l'argent parce qu'au-delà de dire qu'il va faire du profit, il sait que c'est de l'argent qui va aider les pauvres. Il est question ici de travailler pour aider ceux-là à qui Dieu n'a pas doté les mêmes faveurs que nous parce qu'en économie islamique, le bien que nous avons n'est pas pour nous d'abord, c'est pour Dieu.

## PANEL 6 : LES ACTEURS DU SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE

Ce panel a vu la participation de :

- **Monsieur BINYIO NDTOUNGOU Éric**, chef de division Levée des fonds et mobilisation des ressources à la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (**BDEAC**) ;
- **Monsieur NZOUPET LEMOU Merlin Mirabeau**, Auditeur Interne à la Mutuelle pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit d'Investissement (**MUPECI**) ;
- **Monsieur Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain**, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (**AIFC**).



**LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
COMME ACTEUR DU SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE** présenté par **Monsieur  
BINYIO NDTOUNGOU ÉRIC**, chef de division Levée des fonds et mobilisation des  
ressources à la **BDEAC**.



La BDEAC c'est la banque communautaire des six états de l'Afrique centrale qui sont les principaux actionnaires mais qui a également d'autres partenaires qui sont là, qui sont également actionnaires mais qui ne sont pas de l'Afrique centrale. Il y a d'autres pays, il y a également d'autres organisations telles que la BAD, il y a des pays tels que la France, tels que la Libye. Et la BDEAC a pour mission principale de financer le développement, d'abord des états de l'Afrique centrale mais également dans les états membres, les pays actionnaires en fonction des projets et des besoins. Dans ce sens, tout ce que la banque peut mobiliser pour financer ce développement-là est très important pour elle. La BDEAC n'est pas une banque commerciale, c'est-à-dire la BDEAC ne reçoit pas les dépôts, ce qui fait que la BDEAC, pour pouvoir financer ses projets, a également un même besoin de rechercher les ressources les plus adaptées en fonction du contexte. Et l'un des axes que nous avons dans notre plan stratégique, justement le numéro 2, c'est de diversifier et de renforcer la mobilisation des ressources. Et je pense que la finance islamique a été pour nous, comme une véritable alternative. Et ça se dénoue davantage par l'évolution, du moins la prise en main par la plus haute autorité de la banque sur la mise en place d'un véritable guichet de financement islamique. L'année passée, quand nous étions venus ici, nous étions juste une équipe qui venait se former. Et cette année, on est une équipe, mais en plus de cela, on est une task-force qui est là, qui est vraiment prête à tout mettre en œuvre pour poser à la banque un cadre des réalisations de ces opérations-là.

Est-ce qu'on fait de la finance islamique ? Certains gens disent oui, parce qu'il y a une ligne. Et d'autres disent non, parce qu'on ne connaît pas de quoi il s'agit. Et donc, c'est pour ça que l'année passée, quand il y a eu l'opportunité de la formation, nous sommes venus. Et quand on a proposé cette deuxième année, nous sommes là. Nous pensons que la finance islamique n'est plus à démontrer. Et ceux qui étaient là depuis lundi, les experts, ont posé le débat. Est-ce que c'est une finance éthique ? Est-ce que c'est une finance sociale ? Mais quel que soit le nom que cela peut avoir, nous nous rendons bien compte que c'est une alternative. D'ailleurs, même dans nos États, au Cameroun, il y a beaucoup de projets qui sont financés avec des fonds islamiques au niveau de l'État. Donc, si c'est déjà fait à ce niveau-là, nous pensons que la BDEAC peut, à cause de son positionnement sur les 6 États, de ses actionnaires et des

partenaires qu'elle peut mobiliser, surtout les partenaires de la BDEAC, à partir d'un véritable guichet, financer des projets pour accompagner la mise en place d'un ensemble de fonds et même d'un ensemble d'initiatives qui peuvent permettre à ce que les acteurs ou les institutions qui veulent utiliser la BDEAC comme un instrument dans leurs activités puissent le faire. Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes en train d'évoluer dans l'auto travail.

Pour notre ami et collègue du FEICOM qui demandait à quand le guichet, à quand les financements, c'est pour nous rassurer que nous sommes déterminés à le faire et nous sommes en train d'évoluer. Il y a certaines démarches que nous avons faites, ce n'était pas le moment de parler de ça ici, mais je crois qu'il y a beaucoup d'avancées et nous, dans nos discussions, nous espérons que d'ici la fin de l'année et peut-être même en début d'année prochaine, que ce guichet soit opérationnel et nous, ça nous permettra de pouvoir être davantage sur le terrain, comme le disait le directeur il y a quelques minutes.

**L'ENGAGEMENT DE LA MUPECI DANS LE DEVELOPPEMENT A LA BASE, L'APPUI AUX POPULATIONS, L'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES ET LA FENETRE DE FINANCE ISLAMIQUE**, présenté par Monsieur **NZOUPE LEMOU Merlin Mirabeau**, Auditeur Interne à la Mutuelle pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit d'Investissement (**MUPECI**).



La MUPECI, c'est un établissement de microfinance de première catégorie qui n'a pas encore expérimenté la finance islamique mais qui est dans le processus donc vous comprenez que nous ne parlerons pas assez de la finance islamique mais plus de nous et de nos ambitions stratégiques dans le cadre de cette fenêtre que nous avons résolue en temps médian avec l'appui de l'AIFC.

L'année dernière, pour montrer l'intérêt que nous avons pour la finance islamique, nous étions déjà cinq à participer au forum international sur la finance islamique et à la formation spécialisée en finance islamique et nous avons eu le privilège de rencontrer l'administration et cette année, nous serons neuf dont des grandes personnalités de la maison, dont le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Directrice Financière et certains chefs de départements pour montrer combien nous tenons à ce projet-là.

Vous avez sûrement vu les images à la télé de la célébration du 20e anniversaire l'année dernière qui a à ce jour plus de 70 000 membres et un total de plus de 70 milliards de francs. Pourquoi encore la première catégorie ? Mais rassurez-vous, notre stratégie est d'être plus proche des pauvres et ce qui dit système bancaire classique. Nous avons 70 000 membres et parmi ces membres, nous avons une niche très importante qui a du mal à s'exprimer parce qu'on ne se sent pas à l'aise dans la finance conventionnelle. Nos membres d'expression ou alors d'obédience islamique ont du mal à venir chez nous et à s'exprimer, à participer aux activités de manière ouverte parce que chez nous, nous faisons de la finance conventionnelle. Les épargnes sont rémunérées par les intérêts. Les crédits, il faut payer les intérêts là-dessus et c'est une niche très importante pour nous. Au regard de notre maillage territorial, nous avons peut-être 24 agences au jour d'aujourd'hui. Nous sommes situés à Bertoua, Yaoundé, Douala, à l'ouest du pays, etc. Donc 24 agences à ce jour et nous comptons couvrir l'ensemble du territoire national d'ici à 2027 avec les ouvertures de nouvelles agences.

L'activité de la MUPECI c'est l'épargne et le crédit donc nous collectons les dépôts préalablement. Nous donnons des crédits à nos membres puisque nous sommes de la première catégorie. Nous ne travaillons pas avec des non membres. Pour bénéficier de nos services et de nos produits, il faut être membre de la MUPECI, participer au capital en fait. Vous m'excuserez, la notion de membre chez nous est comprise comme celui qui participe au capital de la structure. On peut encore dire coopérateur. Nous ne travaillons pas avec les usagers. Le terme communément reconnu chez nous c'est membre. On appelle nos clients des membres. Ils sont très nombreux et chaque fois ils ont exprimé le besoin. Nos membres d'obédience islamique ont exprimé le besoin de voir la finance islamique développée dans notre structure. Donc c'est une niche très importante à la fois en termes de membres c'est-à-dire le nombre de nos membres et à la fois également en termes de mobilisation des ressources.

Il a signalé qu'il y a beaucoup d'argent dans la finance islamique. Nous tenons également à avoir une part importante de cet argent-là. Donc en même temps que c'est une niche très importante, nous voulons participer au développement économique de notre pays à travers la finance islamique notamment en captivant de nouvelles ressources et en donnant des crédits à travers tous les produits de la finance islamique.

Pour manifester notre intérêt dans la finance islamique nous avons commencé au sortir de l'édition de l'année dernière à présenter un projet au conseil d'administration qui l'a validé et le projet a été présenté à la fois à l'Assemblée Générale parce que chez nous en termes de

gouvernance il y a un certain nombre de procédures à respecter pour qu'un projet soit mis en place. A la suite de ces autorités qui ont validé le projet, nous avons mis en place une équipe-projet qui est dirigée par Mme la Directrice Financière qui est ici présente, Mme KEGNE. Donc l'équipe-projet a déjà travaillé pendant plusieurs séances avec le cabinet. Nous sommes très avancés en termes de procédure de préparation des rapports et même de constitution du dossier puisque nous sommes déjà un établissement agréé et il nous faudrait simplement une autorisation pour mettre en place la finance islamique.

Nous sommes également, comme quelqu'un l'a signalé dans une phase d'apprentissage et de mise en place du projet. Les activités que nous finançons très régulièrement se trouvent dans tous les secteurs d'activité. L'un des aspects présents de notre activité de financement c'est le secteur agricole, domaine pour lequel nous avons créé un département spécifique : la finance rurale, qui est un département entier de la MUPECI parce que nous comptons également sur la finance islamique pour développer ce pan de financement des chaînes de valeurs.

**LES ACTEURS DU SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE présenté par Hassan BELIBI NOAH Louis Silvain, Expert Financier, Directeur Général du cabinet African Islamic Finance Consulting (AIFC).**



Dans un premier temps, lorsqu'on parle de système, on fait allusion à des éléments en interaction entre eux. Donc ce sont ces interactions qui font que c'est un système. Et donc s'il n'y a pas d'interaction entre les éléments du système, on n'est plus dans un système. Et c'est ce qui fait que lorsqu'on a des difficultés, quelque part, c'est parce qu'il y a un maillon du système qui ne joue pas bien son rôle. Et si la maîtrise et la compréhension du système est bonne, chaque acteur jouant son rôle, alors tout le système pourrait bien se porter.

Comme système, la finance islamique est structurée et organisée. En haut, on aura l'OCI qui est l'Organisation de la Coopération Islamique, qui est la deuxième organisation internationale après les Nations Unies, qui est composée de 57 États.

Dans le cadre de la CEMAC, trois États sont membres de l'OCI. Nous avons le Tchad, le Gabon et le Cameroun. La Centrafrique est pays observateur. Donc à côté de l'OCI, il y a le système financier lui-même, qui est chapeauté par la BID, qui est aussi accompagnée par des instances de financement, c'est-à-dire une structuration en fonction du secteur ou alors en fonction des partenaires tels que SID, ITFC.

La BID, c'est un peu comme la Banque Mondiale. Elle travaille avec les États. Elle ne travaille pas avec les particuliers. Donc elle va financer les organismes publics ou les organisations publiques. Et à côté, il y aura donc l'ITFC, SID, qui, elles, sont des partenaires, qui financent les sociétés parapubliques et les sociétés privées. Donc pour des cas concrets, on Afriland First Bank, par exemple, qui a travaillé avec la SID et L'ITFC qui a travaillé à la SONARA et la SODECOTON dans les secteurs pétrolier et agricole.

Dans le compartiment un peu plus bas, on voit l'organisation sous-régionale de la CEMAC, parce que chaque État membre de l'OCI a des possibilités, notamment ceux d'accès aux financements de la BID. Et donc, en ce qui concerne la sous-région CEMAC, comment est-ce que le système est structuré ?

À la base, on a la CEMAC. Son rôle est de fixer le cadre réglementaire, et fixer l'organisation et le contrôle de l'activité. La CEMAC a donc publié le Règlement N°04/22/CEMAC/UMAC/COBAC du 09 novembre 2022, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Donc, sur le cadre réglementaire, c'est bon.

À côté de la CEMAC, il y a la COBAC, qui a sorti aussi le règlement de la finance islamique pour permettre aux opérateurs, c'est-à-dire les personnes ou bien les acteurs, qui sont les banques, les microfinances, de pouvoir mettre en place, développer des activités ou bien de vendre, de proposer les produits de la finance islamique. À côté, il y a le compartiment aussi d'assurance, qu'il ne faut pas négliger, avec la CIMA, qui est l'organisation sous-régionale en termes de réglementation de l'assurance, qui elle aussi a déjà mis en place le règlement CIMA N°003/CIMA/PCMA/PCE/2019 depuis 2019.

Donc, sur le plan réglementaire aussi, l'assurance est réglementée, même si les textes, on va le dire, doivent être complétés. Mais les instances de réglementation que sont la CIMA et la CEMAC ont déjà fait l'effort de mettre à la disposition des acteurs une première réglementation.

Un peu plus bas, on a la banque centrale, la BEAC, qui va animer le marché, puisqu'elle est à côté des opérateurs. A ce niveau-là aussi, on va se dire qu'il y a un effort de restructuration qui doit être fait, parce que l'animation du marché de la finance islamique ne pourra pas véritablement être efficace si, au sein de la BEAC, on n'a pas par exemple, un guichet islamique, ça veut dire que le compartiment du refinancement des banques commerciales islamique ou ayant des fenêtres de finance islamique n'est pas encore activé là-bas, ce qui constitue un frein non négligeable pour le développement de l'activité.

À côté de la BEAC, on a la BDEAC qui est la banque de développement des six Etats membres de la CEMAC, elle joue un rôle très important à travers ses missions de financement et de refinancement des institutions publiques et privées de la sous-région. La présence de la BDEAC pourrait amenuiser l'insuffisance ou l'absence de refinancement des opérateurs de la finance islamique. Elle pourra contenir un peu le marché, on peut se dire que l'espoir est donc permis.

On peut être optimiste, parce qu'au moins tout en haut, dans les instances sous-régionales, on a déjà un acteur majeur qui est en train de s'investir. Ça voudrait dire que le reste de la chaîne pourra bénéficier à partir des efforts de cet acteur-là, des ressources de la finance islamique.

Un peu plus bas, on a les banques commerciales qui, elles, justement, sont chargées d'implémenter et de commercialiser un peu après la BDEAC. Dans notre environnement, on a au Tchad, la banque commerciale du Tchad, au Cameroun Afriland First Bank depuis 2015. Maintenant, on a annoncé CCA, CBC, on annonce beaucoup de structures. Mais à l'intérieur aussi, il y a MUPECI, SAVANA, qui sont des acteurs de la microfinance assez représentatifs compte tenu de l'influence qu'ils ont sur le marché notamment sur le compartiment microfinance.

En bas, il y aura donc les clients. Certaines interactions entre les premiers acteurs peuvent être des interactions de clients et de banquiers, depuis le haut jusqu'au bas. C'est-à-dire que la BID, elle a pour clients les Etats, la SID a pour clients les banques, et ainsi de suite. Donc, il y a des interactions qu'il peut y avoir entre eux. Et maintenant, le bas de la chaîne, les microfinances, éventuellement, les compagnies d'assurance.



## AVIS DES PARTICIPANTS

Pour clôturer le forum international sur la finance islamique, nous prenons généralement des avis des participants pour que nous puissions savoir quel est le sentiment de ceux-ci à la fin des travaux. Et pour eux, quelles sont les perspectives ? Qu'est-ce qu'ils entendent faire de ce qu'ils ont reçu ? Est-ce qu'ils ont des suggestions à nous faire, un conseil à nous donner ? Voilà un peu à quoi se ramène cet exercice.

**MONSIEUR DJEM DJEM Benoit Hervé, Ingénieur de la météorologie, Prévisionniste à  
la Direction de la Météorologie Nationale**

D'une manière générale, pour ma part je suis satisfait de la tenue des travaux ; je préfère dire qu'on était un peu retissant au début parce qu'on ne voyait pas où est-ce qu'on devait intervenir.

En venant ici je ne faisais pas trop le lien entre mon intervention portant sur l'assurance indicielle et la finance islamique. Si j'avais une suggestion à faire, c'est que la finance islamique a été présentée ici comme une source alternative de financement qui représente une opportunité majeure dans la propulsion du développement de la base d'innovation. Alors, pour ne pas rester dans le cadre spéculatif des amphithéâtres, si j'avais une suggestion à faire à l'AIFC, c'est de prendre quelques communautés pilotes et pouvoir cibler des projets et voir comment les implémenter, ainsi nous aurons l'impact dans le modèle de gestion, je vous remercie.

**MONSIEUR BOUBAKARI HAMADOU du ministère des Finances, division de la  
microfinance.**

Nous avons participé à ce forum pour essayer d'échanger sur ce modèle de financement. Déjà, le ministère des Finances est engagé dans cette voie. Il y a des initiatives qui ont été déjà prises au niveau de l'autorité monétaire sur cette finance islamique. Et nous avons déjà quand même fait un bon bout de chemin dans cette finance islamique et on avait déjà eu à constituer un groupe de travail et le ministre avait donné son accord pour qu'on puisse élaborer une feuille de route pour le développement de la finance islamique au Cameroun que nous avons déjà ficelée et déjà bien conduite.

Cette feuille de route est déjà là. Donc nous attendons seulement de la transmettre à la hiérarchie pour qu'elle puisse être validée. Et là, elle englobe tous les axes sur lesquels nous pouvons bâtir cette finance islamique au Cameroun. Cette initiative nous permet aussi

davantage d'échanger sur les voies et moyens avec tous les partenaires, que ce soit les cabinets, les experts, et ça nous donne l'avantage aussi de voir une autre vision de cette finance avec les gens qui sont sur le marché, et ça va nous aider aussi pour le côté monétaire pour qu'on puisse s'engager davantage dans ce mode de financement. Et pour terminer, je crois qu'il y a un problème d'information pour la finance islamique au Cameroun.

Donc il va falloir davantage mettre l'accent sur la sensibilisation. C'est ce qu'on avait prévu dans notre feuille de route pour que tous les acteurs s'impliquent davantage pour essayer un peu d'enlever les idées derrière. Parce qu'il y a beaucoup de préjugés. Déjà, les populations ne comprennent pas de quoi il s'agit. Donc il va falloir mettre l'accent beaucoup plus sur la sensibilisation pour que les gens puissent adhérer à cette finance qui est vraiment un mode de financement alternatif et qui peut nous apporter beaucoup de choses dans le développement de notre pays. Je pense que c'est une initiative qu'on doit toujours promouvoir dans l'avenir pour que le ministère des Finances aussi puisse apporter sa contribution ainsi que tous les autres acteurs du secteur financier. Donc on ne peut que souhaiter une bonne marche à ces initiatives pour converger vers l'émergence de notre pays en 2035. Sur ce, je vous remercie davantage.

**MONSIEUR BINYIO NDTOUNGOU Éric, Chef Division Levée des fonds et  
mobilisation des ressources BDEAC**

Je pense qu'arrivés à la deuxième édition, nous sommes satisfaits, très satisfaits. Nous avons eu l'occasion de vous rencontrer la veille du lancement officiel, et vous nous avez édifiés de manière assez succincte sur les thématiques qu'on devait aborder. Je pense que vous avez vite noté notre enthousiasme et notre curiosité, parce qu'il y avait des notions telles que « indicielle ». C'est très, très intéressant, parce qu'en fait ça nous permet d'échanger parfois sur des notions que nous n'avons pas souvent rencontrées.

Nous sommes très satisfaits. Et la seule proposition qu'on pourrait faire, c'est peut-être dans la préparation des thèmes abordés. Peut-être qu'au préalable saisir une liste de thématiques actuelles et pertinentes que vous pensez peut-être proposer. Et ensuite, les participants peuvent se prononcer sur des thèmes qui seront abordés, et qui pourraient être aussi pertinents. Après, si on peut faire comme un matching et proposer à la fin un programme à peu près fixe, qui permet d'échanger et d'améliorer l'organisation des prochains forums, en retenant les thèmes qui n'ont peut-être pas été abordés la session d'avant. Merci et félicitations encore.

**MONSIEUR TCHOUPOU ZEPHYRIN BLAISE, DIRECTEUR GENERAL DE LA  
MUPECI**

Je vais commencer par dire merci au cabinet AIFC. Je vais ensuite dire merci à toutes les délégations, tous les participants, avec qui on a passé des moments assez enrichissants, au vu de la qualité des échanges. Nous sommes à notre deuxième participation. Il faut dire que c'est avec beaucoup d'anxiété, que nous étions ici l'année dernière, parce que c'était pratiquement comme un saut dans le vide. Nous y sommes venus, nous avons appris, nous avons assisté au forum et ensuite à la formation. Ce qui nous a permis d'aborder avec suffisamment de coudées franches le conseil d'administration, qui, heureusement, a adhéré au projet. Donc aujourd'hui, avec l'appui du cabinet AIFC, nous sommes déjà embarqués dans le projet d'ouverture d'une fenêtre islamique à la MUPECI. Et il faut dire qu'aujourd'hui, le projet est assez avancé.

Nous avons mis sur pieds il y a quelques mois le Sharia Board. Nous sommes en train de mobiliser la ressource qu'il faut, que ce soit matériel ou humaine et le dossier d'autorisation, je crois qu'il est en train d'être préparé pour être introduit. Vous comprenez que c'était idoine que nous puissions participer à ce forum pour davantage nous outiller. Vous savez, nous sommes particulièrement intéressés par la finance islamique parce que, justement, après vingt ans, lorsque nous avons fait le bilan, on a constaté que, justement, ça faisait partie des choses qui manquaient à la concrétisation ou à la finalisation de notre mission, qui est un volet social particulièrement important.

Vous savez, comme vous l'avez dit dans vos présentations, il y a ce volet social qui nous intéresse particulièrement. Et vous savez, avec la taille que nous avons aujourd'hui, nous avons au quotidien la pression que ce soit des professionnels, même des institutionnels, qui nous demandent mais pourquoi avec cette taille, vous n'envisagez pas passer banque ? Mais nous leur disons en réalité que ce serait une dérive de mission que de dire que nous passons banque, parce qu'aujourd'hui, avec le taux de pénétration que nous avons, si nous opérons une transformation institutionnelle, nous allons nous retrouver avec un taux d'exclusion de pratiquement 60 à 70 %. Ce qui est un piège de performance sociale.

Donc, pour dire que nous sommes très contents, très fiers de la vision de la finance islamique. Je crois que ça vient davantage concrétisant ce que nous voulons, notamment sur le terrain. Et donc, je pense que nous sortons davantage grandis avec la qualité des échanges, avec la qualité des intervenants. Et ce que nous pouvons dire, peut-être comme suggestion au cabinet,

c'est peut-être de voir si, nous avons vu que c'était un peu lourd. Peut-être qu'il faut recalibrer, en faisant ça sur deux jours. Vous savez ce sont des professionnels et des responsables d'un certain niveau, ce n'est pas toujours évident de les maintenir là pour trois jours. Peut-être qu'il faut voir s'il n'est pas possible de caler le forum sur deux jours et la formation sur deux jours.

Donc ça, c'est une suggestion, à vous d'apprécier. Sinon, comme je le disais, je crois que les collaborateurs et moi, nous sommes davantage outillés pour affronter ce projet qui nous tient véritablement à cœur. Et vous le savez, je crois que nous vous avons sollicité dernièrement, pour refaire le plan d'aménagement de Garoua. Parce que justement, nous voulons dès le départ bien faire les choses. C'est pour ça que comme vous l'avez su on est déjà, notamment, en train de négocier un logiciel spécifique pour la gestion de ce volet-là. Donc, une fois de plus, vraiment merci à tout le monde. Nous faisons un clin d'œil à la BDEAC. Il sera d'un apport significatif, très important. Et nous pensons, nous espérons que, à la prochaine édition, nous viendrons ici comme gratifiés. Sur ce, merci à tout le monde.

**Madame NYASSA KIMI Epse BELIBI Sandra, Chef de Service du Suivi des Stratégies  
Gouvernementales et des Partenariats**

Je dirais que le FEICOM est rendu à sa deuxième participation aux journées communautaires de la finance islamique. Comparativement aux premières éditions, où nous étions un peu perdus, nous devons l'avouer. C'était très difficile, parce qu'on entrain dans quelque chose qu'on ne maîtrisait pas. Le jargon non plus. Mais nous avons essayé de comprendre l'esprit. Nous nous sommes documentés, nous avons pu saisir les opportunités. Et rendus à cette deuxième édition, c'est beaucoup plus concret, c'est beaucoup plus parlant. Nous avons pu saisir davantage les opportunités. Nous avons compris comment l'écosystème fonctionne.

Et je crois que nous sortons de là en sachant clairement comment nous devons agir. Donc, ça c'est un plus. Parce que, vous l'avez bien souligné, c'est un écosystème avec une interaction d'acteurs. Et donc, chacun doit jouer sa partition pour pouvoir bénéficier de quelque chose, ou alors créer de la valeur ajoutée. Donc, le FEICOM, qui accompagne au quotidien les collectivités, entend mener quelques actions, ou du moins faire ce qu'il peut, pour accompagner davantage les collectivités avec ces instruments de la finance islamique, avec les acteurs de la finance islamique. Puisque, à ce moment, le FEICOM fait également de l'intermédiation financière. Donc, c'est vraiment un plus pour nous. Également, ça nous a permis de rencontrer d'autres acteurs, avec qui le FEICOM pourrait travailler également, pour contribuer au bien-

être des populations. Donc, vraiment, nous sortons d'ici avec un plus. Et puis, nous allons également implémenter, parce qu'au-delà de la théorie, il faudrait bien qu'on puisse pratiquer.

**Monsieur TONDE LIFANDJE Gabriel, Maire de la Commune d'Idenau, Sud-Ouest  
Cameroun**

Je suis tellement heureux de faire partie de ce magnifique forum. En fait, je veux remercier Dieu, d'abord, pour m'avoir invité depuis le Sud-Ouest à prendre part à ce forum. Donc, je pense que c'est un grand trésor pour moi. Je veux être très honnête. En travaillant uniquement avec le FEICOM et d'autres institutions, j'ai fait de très bonnes choses. C'est mon deuxième mandat en tant que maire. Je me prépare pour mon troisième mandat, parce que la population est derrière moi. Même ceux qui sont des membres de l'opposition sont derrière moi. Si je tombe, il y aura une guerre. Donc, je pense que je m'occuperai du troisième mandat. Et avec la finance islamique et le catalogue de projets que j'ai, ça sera fantastique pour moi. Je veux donc remercier tout le monde qui a rendu possible ma présence ici pendant ces trois jours. Je veux remercier toute l'équipe d'AIFC et leur souhaiter le succès. Ils vont sponsoriser la plupart de nos projets. Je pense qu'avec cette initiative, je ferai mieux. Je n'oublie pas le FEICOM, qu'ils sachent exactement ce que je peux faire.

**FONGUIN FOKA André Aimé, Chef Cellule Communication de la Commune de  
Bafoussam 1<sup>er</sup>**

“Vous avez déjà tout dit, nous tenons à remercier AIFC d'avoir pensé à la Commune d'arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup> dans le cadre du présent forum. Comme vous l'avez si bien dit, Bafoussam 1<sup>er</sup> est venu avec beaucoup de curiosité. Heureusement, elle repartira satisfaite avec beaucoup de notions acquises. Quand nous avons reçu cette invitation nous nous sommes posés la question, c'est quoi la finance islamique ? Qu'est-ce qu'on va gagner si, effectivement, on fait le déplacement pour Yaoundé ? Heureusement, depuis lundi, nous avons acquis beaucoup de connaissances et d'émotions. Et nous espérons que c'est un début de solution à notre problème de 13 milliards posé le matin et aux 615 projets. Nous avons juste déploré l'absence de notre ministère de tutelle, ça nous aurait beaucoup aidés si notre ministère de tutelle avait pris part à ces assises. Je vous remercie.”

**CHOUAIBOU Garba, Cadre au Conseil régional de l'Est**

Après réception de votre invitation, si vous vous êtes aussi posé la question qui était de savoir de quoi s’agissait-il ? Alors s’agissant de la notion de la finance islamique, si vous vous êtes posés mille et une question, sachez que nous étions aussi comme vous. Si nous sommes venus ici par hasard, aujourd’hui nous ressortons par conviction. J’ai envie de dire que de manière profane nous sommes satisfaits car le dit forum nous a permis de comprendre la philosophie de la finance islamique, de comprendre ces principes, par-dessus tous ses avantages. Alors sachant que les activités des **jours communitaires de la finance islamique-CEMAC** sont des activités de la vulgarisation de la finance islamique, au Conseil Régional de l’Est nous pensons que de telles assises peuvent effectivement être en mesure d’informer le grand public, au maximum les collectivités territoriales décentralisées.

Sur ce j’ai envie de vous remercier pour l’accueil, remercier votre équipe en général, les hôtes, le staff pour le magnifique travail abattu et pour finir merci à tous les participants vus que nous avons eu un moment de partage, d’échange et je ressorts d’ici avec des personnes qui au départ étaient des inconnus, aujourd’hui sensiblement une famille. Merci monsieur le Directeur.

**MONSIEUR ELANGA ESSAMA SERAPHIN, EXPERT FINANCIER AUPRES DES  
NATIONS UNIS, EXPERT FONDS VERTS A LA BANQUE MONDIALE.**

Ça été un plaisir de pouvoir m’associer à vous pour apporter une plus-value au développement de notre pays et beaucoup plus de nos territoires car c’est la nouvelle vision du développement aujourd’hui. Et mon souhait c’est dans les six (06) mois, de voir le FEICOM implémenter le processus, que la BDEAC soit aussi dans le même moule que la microfinance. Le FEICOM a un double travail parce qu’il faut rapidement se mettre au four et au moulin pour que les communes puissent rapidement bénéficier et s’approprier de ces outils. Mon souci c’est qu’on fasse une évaluation même dans six (06) mois pour savoir si on a avancé parce qu’il faut qu’on avance rapidement. Je vous remercie pour votre présence, nous sommes à votre disposition quel que soit le type de projet. Je vous remercie.

**Docteur FOUAPON ALASSA, Chargé de Cours à l’Université de Yaoundé I et  
Coordonnateur du Collectif Islamique pour la Recherche et l’Appui au Développement  
(CICRAD) ;**

Je tiens à remercier les nouveaux participants et surtout ceux qui ont accepté de revenir pour la deuxième édition, ça prouve qu’ils ont véritablement été accrochés à cette initiative qui

est vraiment une sorte d’alternative pour le développement de notre pays. Je prendrais également l’engagement ici comme la dernière fois de soutenir cette initiative que ce soit au niveau de l’AIFC ou alors au niveau des communautés parce qu’il y’a vraiment un travail de fond à faire avec les communautés et peut-être que le FEICOM comme nous sommes avec les collectivités territoriales décentralisées, pourquoi ne pas l’intégrer dans le processus de sensibilisation des populations et des Maires à la base. Je puis vous rassurer d’une chose, je travaille sur ces questions avec l’Etat du Cameroun depuis pratiquement quinze (15) ans.

Il y’a des arrêtés, il y’a des textes qui sont pris par l’Etat en préparation du terrain à ce mode de financement et d’économie alternative. Ce que je recommande également à ceux qui sont là c’est de leur adresser des rapports et vous leur faites des suggestions et je pense que à un moment donné ça va prendre vraiment corps parce que la déception de certaines personnes pourrait peut-être que dès que quelqu’un entend finance, dans sa tête il se dit que si je pars je peux rentrer avec une promesse de dix millions. On commence d’abord par faire accepter l’esprit de la finance aux institutions, aux populations, après l’esprit on met sur pieds les mécanismes d’accompagnement et en fonction de la vitesse de chaque acteur on va aboutir à la pratique quotidienne de la finance islamique. Je crois que si on continue dans cette lancée, d’ici deux, trois, maximum cinq ans l’Afrique centrale sera un berceau de la finance islamique, je vous remercie.





*Quelques images du forum*

## PARTIE 2 : FORMATION SPECIALISEE EN FINANCE ISLAMIQUE

### Thème : « Les mécanismes de financement du développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun »

#### JOUR 1

#### PRETESTS

La première étape de cette articulation a porté sur l'évaluation des connaissances des participants sur les différents thèmes de la formation. Elle s'est faite sous forme de **prétest** à travers la distribution des fiches y afférentes contenant les instructions de remplissage pour évaluer les connaissances des participants par rapport aux modules qui leur seront enseignés. On a obtenu les résultats ci-dessous :

N°	QUESTIONS	BONNE	MAUVAISE	ABSTENTION
1	La théorie économique en islam est fondamentalement basée sur l'idée de :	41,37%	55,17%	3,46%
2	On distingue deux formes de responsabilité en théorie économique islamique :	0%	89,65%	10,35%
3	La théorie économique islamique vise :	20,68%	75,86%	3,46%
4	On distingue deux formes de propriété en théorie économique islamique :	0%	93,1%	6,9%
5	La monnaie doit avoir :	24,13%	75,87%	0%
6	Dans son acception complète Riba renvoie à :	0%	89,65%	10,35%
7	Qu'est-ce que la finance islamique ?	93,1%	6,9%	0%
8	La finance islamique est basée sur :	79,3%	20,7%	0%
9	La banque islamique s'adresse :	65,5%	34,5%	0%
10	La conformité charia des banques islamiques est assurée par :	86,2%	13,8%	0%
11	On distingue plusieurs types de contrats financiers islamiques :	17,25%	82,75%	0%

12	On distingue globalement deux types de compte bancaires islamiques :	62,06%	24,14%	13,8%
13	Les pénalités de retard de paiement sont interdites en finance islamique :	44,82%	48,27%	6,91%
14	Dans la pratique on distingue deux types de compte d'investissement :	27,58%	55,17%	17,25%
15	Qu'est- ce qu'une fenêtre islamique :	41,37%	37,93%	20,7%
16	Quel contrat est approprié pour le financement des campagnes agricoles ?	20,68%	58,64%	20,68%
17	Le marché africain de la finance islamique est un marché basé sur l'offre car :	31,03%	58,62%	10,35%
18	Les mécanismes de financement islamique :	13,79%	68,96%	17,25%
19	Le contrat Mourabaha quant à lui renvoie à la logique de :	17,24%	62,06%	20,7%
20	Le contrat Moudaraba est un exemple de contrat basé sur :	34,48%	51,72%	13,8%

## LECON 1 : INTRODUCTION AU SYSTEME D'ECONOMIE ISLAMIQUE

Pour cette première partie, nous avons jugé opportun de regrouper les trois premières leçons au programme en une seule. Il s'agit de :

- **PHILOSOPHIE ISLAMIQUE DES AFFAIRES ;**
- **APPORT DE LA FINANCE ISLAMIQUE ;**
- **FONDEMENTS ET PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE.**

La finance islamique, également connue sous le nom de finance conforme à la charia, est un système financier basé sur les principes de la loi islamique. Contrairement à la finance traditionnelle, la finance islamique interdit l'intérêt (riba) et s'engage à suivre des principes d'éthique et de justice dans toutes ses transactions. Elle repose sur des valeurs telles que la justice, la solidarité, et l'équité. Ce système financier unique offre des solutions innovantes pour la gestion de fonds, l'investissement, et le partage des risques, tout en étant en harmonie avec

les préceptes de l'islam. La finance islamique vise à promouvoir la prospérité économique tout en respectant les principes éthiques et moraux de l'islam. Elle repose sur des fondements solides qui favorisent la responsabilité sociale et la solidarité, tout en offrant des opportunités d'investissement éthiques et durables. Cette introduction à la finance islamique explorera les principes sous-jacents, les instruments financiers, et les mécanismes qui en font un pilier économique fondamental dans de nombreuses régions du monde.

Les principes fondamentaux de la finance islamique sont l'émanation de la théorie économique islamique. L'interdiction du Riba (intérêt) ne constitue pas la seule particularité de la finance islamique. Cette dernière repose en effet, sur d'autres principes aussi importants. Il s'agit là, bien évidemment, d'une liste non exhaustive de principes dont les uns sont parfois les émanations des autres. Parmi les principes fondamentaux déterminant les pratiques interdites (**haram**) et les pratiques autorisées (**halal**) dans la finance islamique, mentionnons :

### 1. Interdiction du prêt à intérêt (Riba)

La **Sharia** considère l'argent comme un « moyen d'échange » et non comme une « marchandise ». L'argent n'a pas d'utilité intrinsèque car il ne peut pas être utilisé pour satisfaire directement les besoins humains, mais plutôt pour acheter ou acquérir des biens ou des services. Sur cette base, l'argent ne peut pas être objet d'une vente à un prix supérieur ou inférieur de sa valeur nominale. Tout surplus dans un contrat de prêt, l'intérêt qu'il soit faible ou élevé, est considérée **Riba**, qui est fermement proscrit dans le Coran et la tradition prophétique.

### 2. L'interdiction des échanges différés de valeurs étalon

Selon une parole expresse du Prophète, l'échange de valeurs étalon de même nature (or contre or, argent contre argent, et par conséquent monnaie contre monnaie) ne peut se faire que séance tenante (de main en main) et dans les mêmes proportions. (Cf norme charaïque AAOIFI N°1 sur le commerce des devises).

### 3. Interdiction de l'aléa contractuel et de la spéculation excessive

Les accords et les arrangements commerciaux contenant une incertitude, une ambiguïté ou un risque excessif (Gharar) sont proscrits en finance islamique. Le Gharar se manifeste généralement lorsqu'il existe des ambiguïtés, des incertitudes et des risques élevés détectables, évitables et contestables dans les clauses d'un contrat à vocation commerciale (par exemple, l'objet, le prix ou la date de livraison ne sont pas clairement déterminés dans un

contrat de vente). Par conséquent, les transactions financières islamiques doivent être claires et sans ambiguïté dans les termes et conditions clés de leurs contrats sous-jacents.

#### 4. L'interdiction des activités illicites

Toute activité économique en islam étant encadrée par la Sharia, il est tout naturel qu'une transaction portant sur un objet considéré comme illicite en Islam est interdite et rejetée en finance islamique. La finance islamique est une finance éthique et responsable. Il en découle l'interdiction de financer toutes les activités et tous les produits qui sont contraires à la loi islamique : alcool, drogues, prostitution, certaines productions cinématographiques, tabac, armement... ainsi que les produits de consommation interdits (viandes de porc et dérivées).

#### 5. L'interdiction de vendre ce que l'on ne possède pas

La propriété constitue la principale justification du profit généré, soit par sa détention, soit par sa vente. La détention d'un actif fait supporter à son propriétaire des risques justifiant son profit, le cas échéant.

De ce fait, on ne peut pas vendre un bien qu'on ne possède pas (la seule exception à cette règle est le contrat **Salam**), ni vendre des actifs avant de les détenir. C'est ainsi que les activités d'intermédiation sont fortement réglementées, les processus des financements adossés à des montages d'achat et de revente de biens sont méticuleusement étudiés pour respecter cette règle.

#### 6. L'interdiction de la thésaurisation

Seule est autorisée une épargne de précaution destinée au remboursement des dettes ou à des besoins sociaux. Pour respecter ce principe, plusieurs investisseurs islamiques doivent nécessairement, faute de pouvoir épargner, investir dans des projets gigantesques. C'est ce que l'on peut notamment observer dans certains pays du Golfe, notamment aux Émirats Arabes Unis (la tour Burj Khalifa de Dubaï ou encore le projet de construction d'une réplique du Taj Mahal dont le budget est estimé à plus d'un milliard de dollars...).

#### 7. Opérations financières adossées à des actifs

Dans la finance islamique, l'argent est en quelque sorte comme un « lubrifiant » pour le moteur de l'économie réelle qui facilite la production et l'échange de biens et de services.

Par conséquent, l'argent ne peut croître et générer un rendement que s'il est déployé dans les activités économiques telles que le commerce, la location des biens, l'investissement et d'autres transactions conformes à la Charia qui sont adossées, ou liées à des actifs et des services tangibles.

## 8. Promotion de la participation et du partage des risques

Une seule partie ne peut, à elle seule, assumer tout le risque lié à une transaction. De la sorte, l'autre partie ne peut se prévaloir du privilège de transférer tous les risques sur le cocontractant. Le rendement est un corollaire du risque et en constitue la principale justification. C'est à ce titre qu'on ne peut pas s'engager sur un rendement fixe pour un placement, par exemple. L'interdiction des intérêts ne signifie pas que le système financier islamique est « gratuit ». La finance islamique nécessite que le rendement soit lié à une prise de risque qui ne repose pas exclusivement sur le risque de crédit.

En finance islamique, il existe des concepts clés importants pour la compréhension de la philosophie islamique des affaires. Nous avons entre autres :

- **Le Riba**, ou l'usure en français, est un concept interdit dans la finance islamique. Il se réfère à l'augmentation inégale dans les paiements d'intérêt sur un prêt ou un emprunt d'argent. Il est considéré comme contraire à l'équité et à la justice sociale, car il favorise les riches au détriment des pauvres.
- **Le Gharar**, ou l'incertitude en français, se réfère à la vente d'un objet dont la nature ou les caractéristiques sont indéterminées. Cela inclut la vente de biens futurs ou la vente d'objets cachés. La finance islamique interdit le Gharar car il introduit un élément de risque excessif et d'incertitude dans les transactions.
- **Le Maysir**, ou le jeu d'argent en français, est un concept qui interdit les jeux de hasard dans les transactions économiques. Cela inclut les jeux de hasard, les loteries, et toute spéculation excessive. La finance islamique considère le Maysir comme néfaste car il encourage l'avidité et la recherche de richesse sans efforts productifs.

Les institutions financières islamiques sont fondamentales dans l'écosystème financier conforme à la charia. Elles opèrent selon des principes éthiques et moraux entièrement conformes à la loi islamique. Ces institutions offrent une gamme de services financiers, y compris le financement participatif, les comptes d'épargne sans intérêt, les contrats de vente sans intérêt, et les banques islamiques. Elles visent à fournir des services financiers éthiques et

socialement responsables, en investissant dans des secteurs conformes à la charia, tels que l'agriculture, l'éducation, l'immobilier, et les petites et moyennes entreprises (PME). Les institutions financières islamiques sont régies par des comités de conformité religieuse pour s'assurer que toutes les transactions et investissements sont conformes aux principes islamiques, tout en générant un impact social positif.

La finance islamique et la finance conventionnelle ont des principes fondamentaux différents. Alors que la finance conventionnelle repose sur le paiement ou la réception d'intérêts (Riba), la finance islamique se fonde sur des principes d'équité, de partage des profits et des pertes, et d'éthique dans les transactions financières.

D'un autre côté, elle joue un rôle crucial dans l'intégration de l'économie mondiale, en fournissant des solutions financières conformes à la charia. Elle facilite les échanges commerciaux, les investissements et les transactions dans le respect des principes islamiques. Elle offre de nouvelles possibilités d'accès au financement pour les pays en développement et les économies émergentes, en soutenant des projets conformes à la charia et en promouvant des pratiques financières éthiques. En tant qu'alternative à la finance conventionnelle, elle contribue à renforcer la stabilité financière mondiale en évitant les pratiques spéculatives et les risques excessifs. Cela aide à réduire la volatilité et à promouvoir un système financier plus équilibré.





## JOUR 2 :

### LECON 2 : LES REGIONS DU CAMEROUN ET LEURS SPECIFICITES

La loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution de 1972 confère un caractère décentralisé à l’Etat unitaire du Cameroun. A cet égard, elle reconnaît les Régions et les Communes comme des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), jouissant d’une autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. L’Etat du Cameroun à travers sa Loi fondamentale considère que suivant le principe de la subsidiarité, les CTD sont les entités de l’Etat les plus proches des populations et les mieux à même d’identifier les bénéficiaires et mettre en œuvre les politiques publiques de développement. A ce titre, le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CG-CTD) dispose que la Commune est la collectivité territoriale de base. Elle a une mission générale de développement local et d’amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants.

L’atlas sur le profil des communes du Cameroun conçu par le MINDDEVEL en 2023 fait état des données suivantes :

	ADAMAO UA (21)	CENTRE (70)	EST (33)	EXTREME -NORD (47)	LITTOR AL (34)	NORD (21)	NORD- OUEST (34)	OUEST (40)	SUD (29)	SUD-OUEST (31)
<b>Population</b>	1 298 137	4 547 929	1 132 936	4 568 110	3 685 095	2 477 777	2 525 028	2 303 452	931 967	2 636 418

<b>Végétation</b>	Savane et forêts.	Massif forestier, forêt sempervirente dense humide, semi ombrophile à sterculiacées et semi-décidue, savane arborée et arbustive soudano-guinéenne, galeries forestières et mauvaise herbe (Epatoriummod oratum),	Forêts et savane	Savane arborée, un couvert herbacé, galeries forestières, steppe épineuse	Mangrove et forêt littorale	Savane et Steppe	Herbeuse	Forêt biafréenne ; forêt semi-décidue ; savanes péri-forestières, herbeuses et à Imperatacylindrica	Forêt dense humide ombrophile, dense humide à une variante ou marécageuse	Forêt tropicale humide, marécageuse, mangrove, dense humide
<b>Climat</b>	Tropical	Equatorial de type guinéen forestier à quatre saisons	Equatorial et tropical	Tropical sec et soudano-sahélien	Equatorial	Tropical de type soudanien et de type soudano-guinéen	Climat de savane à hiver sec	Tropical humide à deux saisons	Equatorial de type guinéen	Maritime et montagneux
<b>Relief</b>	Plateau, falaise, chaîne de montagne, plaines	Montagnes, plateaux, plaines	Pénéplaine	Massifs, plaines	Plaine, estuaire, plateaux, collines, montagnes	Plaines et hautes terres.	Plaines, massifs montagneux, vallées profondes	Montagnes, plaines, plateaux.	Plateau, plaine, collines	Basses terres côtières et montagnes
<b>Sols</b>	Ferralitiques rouges, minéraux bruts et hydromorphes	Sols ferralitiques (80%), les sols hydromorphes (15%) et les sols minéraux bruts (5%).	« Bourbier » de roches cristallines du précambrien, sols ferralitiques rouges.	Sableux, limoneux, argileux ou vertisols, stériles ou hordés	Sols ferralitiques jaunes sombres sur roches sédimentaires, d'apports sur alluvions, bruns, ferralitiques sur roches basique, sédimentaires, ferralitiques humifères	en voie d'évolution ; peu évolués à minéraux bruts ; vertisols à textures variables ; à sesquioxides avec incrustation de Fe/Al ; planés et hydromorphes	Trois grands types de sols : - les sols dits « peu évolués d'apport alluvial », - les vertisols topomorphes, - les planosols halomorphes.	Latéritiques	Ferralitiques jaunes, argileux tropicaux, ferralitiques rouges, hydromorphes	Terrains sédimentaires et volcaniques
<b>Hydrographie</b>	Fleuves	Fleuves (Sanaga et Nyong) et rivières (Mfoundi, Mefou, So'o, Kellé, Lekié, Afamba, Mbam, Akono, Inoubou, Kim, Mfoumou).	Huit fleuves faisant partie des bassins de l'atlantique et du congo	Bassins, mayos	Fleuves et rivières (le Mounjo, le Wouri, la Dibamba, la sanaga)	Mayos, rivières et barrages	Cours d'eau, chutes, lacs de cratère.	Fleuves Noun et des rivières Nkam, Menoua, Mapé et Mifi. Lacs, cascades.	Constituée des bassins de l'Atlantique et du Congo, elle compte plusieurs fleuves et rivières.	Constituée des cours d'eau de la Manyu, la Mémé et du Ndian.
<b>Caractéristiques socioculturelles</b>	Foulbés, Biororo, Haoussas, Gbaya, Kaka, Tikar, Konja, Vouté, Mboum,	Fang (yezum, Etudi, Ntumu) Beti (Yekaba, Yebekang, Eton, Manguissa, Essele, Ngoe, Bene,	Pygmées, Mbororo, Kakô, Maka, Mezime, Pong-Pong, Kounabembé, Mbiemo, Bidjouki, Bangantou, Nzime,	Guiziga, Moufou, Peulhs, Mafa, Kapsiki, Mandara, Mora massifs, Podoko, Mada, Moyang, zoulgo,	Sawa (ou côtiers), Bassa, Mbo, Bakaka, Bakossi, Yabassi, Bakoko, Balons, Bonkengs, Bafaw, Bankon,	Peulhs, Fali, Haoussa, Laka, Bata, Sara, Moundang, Guidar, Mboum, Toupouri, Bororo, Kanouri,	Béti, Bassa, Bakundu, Maka, Douala, Pygmées, Foulbé, Mafa, Toupouri, Arabes-Choas, Moundang,	Bamiléké, Bamoun, Mbo, foulbés, peulhs.	Bajwe, Baka, Bakoko, Bakol, Bang, Bassa, Batanga, Bulu, Ewondo, Mabi, Maka, Mvan,	Akwaya, Bafaw, Bakossi, Mbonge, Balundu, Bangwa, Banyangi, Ejagam, Mbo, Bima, Mundani, Oroko,

	Dourou, Peuhls.	Ewondo, Tsinga, Yand, Yebekolo, Yengono, Yembama, Yelinda, MvogNyen gere, Omvang, Mbida-Mbani, Essangkom, Sso, Na-Voundi, Enoa) Bafia, Yambassa, Banen Sanaga, Vuté, Baveck, Babouté, Tikar, Ndjanf Bassa, Maka	Badjoué, Bobilis, Makadjem, Bikélé, Bizem, Yanghéré, Bayas et les Mboum.	Kanouri, Mouktélé, Moundang, Guiziga, Toupouri, Massa, Mousgoum, Kotoko, rabes Choa.	Malimba, Ndonga, Bandem, Banen, Bany, Bibom, Bodiman, Ewodi, Mbang, Moya.	Ngambaye, Lélé.	Massa, Mousgoum ,...		Ngumba, Ntumu, Sso et Yassa.	Bakundu, Bakweri, Balong, Ngolo, Balock, Sawas, les Tikars, les Bamouns, Bamiléké, Bororos
<b>Activités économiques</b>	Agriculture (Coton, café robusta, maïs, sorgho, soja, tournesol) produits laitiers, bauxite. Commerce.	Agriculture, élevage, pêche et pisciculture, exploitation forestière, commerce, artisanat, chasse, cueillette, services et industries de transformation extraction du sable	Secteurs forestier (exploitation des agrumes et transformation du bois) et minier (exploitation de l'or, du mercure, du fer, du diamant, etc.). l'informel non agricole et agricole.	Agriculture, élevage, pêche et commerce	Agriculture (banane, palmier à huile, hévéa, café robusta et cacao, manioc, macabo, taro, pommes, haricot, arachide, soja, fruits et légumes, poivre blanc). Pêche industrielle et artisanale, services.	Agriculture, énergie, industrie, tourisme, commerce.	Agriculture (Ananas, arachide, banane, banane plantain, concombre, graines de courges, gingembre, gombo haricot, huile de palme, igname, macabo, taro, maïs, manioc, mil, sorgho, niébé, oignon, pastèque, patate, piment, pommes de terre, riz, soja, tomate, voandzou). Élevage, pêche, industrie animale (lait, yaourt, beurre, miel, œufs, fromage, cuirs/peaux)	Agropastorales ; cacao, thé, banane-plantain, café robusta, café arabica etc.) ; tomate, pommes de terre, maïs, carottes, haricot vert, etc.)	Exploitation forestière, cultures industrielles (hévéa, cocotier, palmier à huile) ; transformation de l'hévéa en caoutchouc ; culture du cacao et du café robusta ; ressources minières (calcaire, or, uranium, gaz naturel, pétrole) ; tourisme ; pisciculture, secteur informel non agricole et agricole.	Pétrole, palmier à huile, hévéa, thé, banane, caoutchouc, poivre, produits médicinaux, produits halieutiques, tourisme

Ces données nous ont permis de voir quels sont les besoins des CTD et par la suite il sera plus facile pour les financiers de structurer des produits islamiques pour pouvoir les accompagner.

### LECON 3 : DETERMINATION DES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS SUR LA BASE DE CHAQUE TYPE DE PRODUITS

De même que la précédente journée, il a été intéressant pour nous, compte tenu du temps et de la densité des échanges, de fusionner plusieurs leçons pour en sortir l’essentiel. Les leçons au programme étaient les suivantes :

- **CONNAITRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS EN FINANCE ISLAMIQUE ;**
- **CONNAITRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRODUITS EN FINANCE ISLAMIQUE ;**
- **MAITRISER LES MÉCANISMES OPÉRATIONNELS DES PRODUITS FINANCIERS ISLAMIQUES**

Les contrats en finance islamique reposent souvent sur des principes de propriété partagée, où les risques et les avantages sont partagés entre les parties prenantes. Par exemple, la Musharaka et la Mudaraba sont des contrats basés sur la propriété partagée, visant à encourager la coopération et le partage des profits et des pertes.

Les fondements des contrats en finance islamique reposent sur des principes de justice et d'équité. Par exemple, les contrats doivent être basés sur la réalisation de biens réels et négociables, tout en évitant les transactions spéculatives ou injustes. Cette approche vise à promouvoir la stabilité financière et l'égalité au sein de la communauté.

Ces contrats encouragent la responsabilité partagée, où les parties prenantes assument ensemble les risques et les responsabilités. Cela favorise une approche collaborative où les résultats positifs sont partagés équitablement, renforçant ainsi la confiance et la solidarité au sein de la communauté financière islamique.

#### 1- Contrats de Murabaha

Le contrat de Murabaha est une méthode de financement qui est couramment utilisée dans la finance islamique. Il s'agit d'une vente à crédit où le vendeur informe l'acheteur du coût qu'il a supporté pour acquérir le bien, ainsi que le montant de la marge bénéficiaire qu'il désire réaliser. Ce type de contrat implique donc une transparence totale sur les coûts et les bénéfices.

- **Usage :** La Murabaha est souvent utilisée pour l'achat de biens d'équipement, de biens immobiliers et d'autres actifs. C'est l'une des formes les plus répandues de financement en finance islamique.
- **Éthique :** Ce contrat est apprécié pour son respect des principes éthiques de la finance islamique. Il offre une option de financement basée sur des principes de partage de risque et de transparence, en évitant le recours à l'intérêt usuraire.

## 2- Contrats de Mudaraba

La Mudaraba est un contrat de partenariat dans lequel une partie fournirait le capital (rab al-mal) et l'autre partie fournirait le travail ou la gestion (Mudarib). Ce contrat implique un partage des bénéfices et des pertes, mais avec des règles spécifiques concernant la répartition. Il est couramment utilisé dans le cadre des investissements financiers conformes à la charia.

La partie qui fournit le capital (rab al-mal) assume le risque de perte de capital, tandis que la partie qui fournit le travail ou la gestion (Mudarib) assume le risque de perte du travail et des efforts. Cela encourage une gestion diligente et prudente des fonds, car le partage des pertes est proportionnel au montant investi par chaque partie.

La Mudaraba est souvent utilisée pour les investissements dans les projets d'entrepreneuriat, le développement immobilier et d'autres formes d'investissement où l'expertise en gestion est aussi cruciale que le capital. Ce contrat reflète les principes de partage des risques et des profits, tout en encourageant une gestion productive et éthique des fonds conformément aux exigences de la finance islamique.

## 3- Contrats de Musharaka

La Musharaka est un type de partenariat financier commun en finance islamique. Il s'agit d'un accord de co-entreprise où les parties partagent le capital, les risques et les profits conformément aux principes de l'Islam. Ce contrat implique une contribution financière de chaque partie, et les pertes sont partagées selon les contributions respectives. Les décisions importantes sont prises de manière conjointe, offrant ainsi une structure de gouvernance équilibrée.

La Musharaka peut être utilisée dans une variété de contextes, notamment pour les investissements immobiliers, les projets de développement et les financements commerciaux.

Ce type de contrat favorise la responsabilité partagée et l'engagement mutuel, renforçant ainsi les liens entre les parties prenantes.

#### 4- Contrats de Ijara

L'Ijara est un type de contrat de financement islamique où un actif est loué par une institution financière à un client pour une période convenue. Pendant la durée du contrat, le client paie un loyer régulier à l'institution financière en échange de l'utilisation de l'actif. À la fin du contrat, le client a souvent la possibilité d'acheter l'actif à un prix convenu ou de le retourner à l'institution financière. Ce contrat offre une alternative compatible avec la loi islamique au financement conventionnel par emprunt.

Le concept d'Ijara est largement utilisé pour le financement de biens immobiliers, d'équipements et de véhicules. Ce contrat est régi par des principes stricts visant à assurer la conformité aux principes de la Charia, notamment en ce qui concerne la prohibition de l'intérêt et l'adoption de partage de risque. Ces caractéristiques en font une option attrayante pour les musulmans souhaitant bénéficier de services financiers conformes à leurs croyances religieuses.

#### 5- Contrats de Salam

Le contrat Salam est un contrat de vente à terme où le vendeur s'engage à livrer des marchandises spécifiées à une date future convenue, et l'acheteur s'engage à payer le prix convenu à l'avance. Ce contrat est souvent utilisé dans le commerce des produits agricoles, permettant aux agriculteurs de planifier leur production en vendant à l'avance.

Ce type de contrat permet de garantir la disponibilité future des produits à des prix actuels, réduisant ainsi le risque de volatilité des prix sur le marché. De plus, le contrat de Salam est conforme aux principes éthiques de la finance islamique en évitant l'incertitude (gharar) et la spéculation.

#### 6- Contrats de istisna

L'Istisna est un contrat de précommande utilisé dans la finance islamique pour la fabrication et la construction. Il permet à un client de commander un actif spécifique à un fabricant selon des spécifications détaillées. Le client paie le prix convenu à l'avance et le fabricant s'engage à livrer l'actif à une date future convenue.

La gestion des risques est essentielle dans le contrat de Istisna. Les parties doivent convenir des mesures à prendre si des retards ou des défauts de fabrication surviennent. Cela

implique également la considération des risques liés aux changements de spécifications et aux fluctuations des coûts de production.

## 7- Contrats de Moussawama

La « *Moussawama* » est un contrat de vente d'un bien déterminé meuble ou immeuble, conclu entre un établissement assujéti propriétaire dudit bien et un client au prix fixé convenu d'accord parties sans indiquer le coût d'acquisition et la marge bénéficiaire ;

Un élément clé des contrats en finance islamique est le partage des risques. Les partenaires partagent à la fois les profits et les pertes, ce qui encourage une approche de coentreprise et de solidarité financière.

Contrairement aux contrats traditionnels, les contrats en finance islamique interdisent strictement le paiement ou la réception d'intérêts. Cela vise à promouvoir la justice et l'équité dans les transactions financières. Ceux-ci mettent l'accent sur la transparence et la responsabilité dans les transactions. Les partenaires sont encouragés à communiquer ouvertement et à assumer la responsabilité de leurs engagements financiers.

La finance islamique et la finance conventionnelle diffèrent dans leur approche et leur structure. Alors que la finance conventionnelle repose sur des intérêts et des prêts à risque, la finance islamique fonctionne selon des principes de partage des profits et des pertes. De plus, les contrats islamiques sont soumis à des restrictions basées sur la charia. Cette approche éthique et axée sur le partage des risques est l'une des principales différences avec la finance conventionnelle.

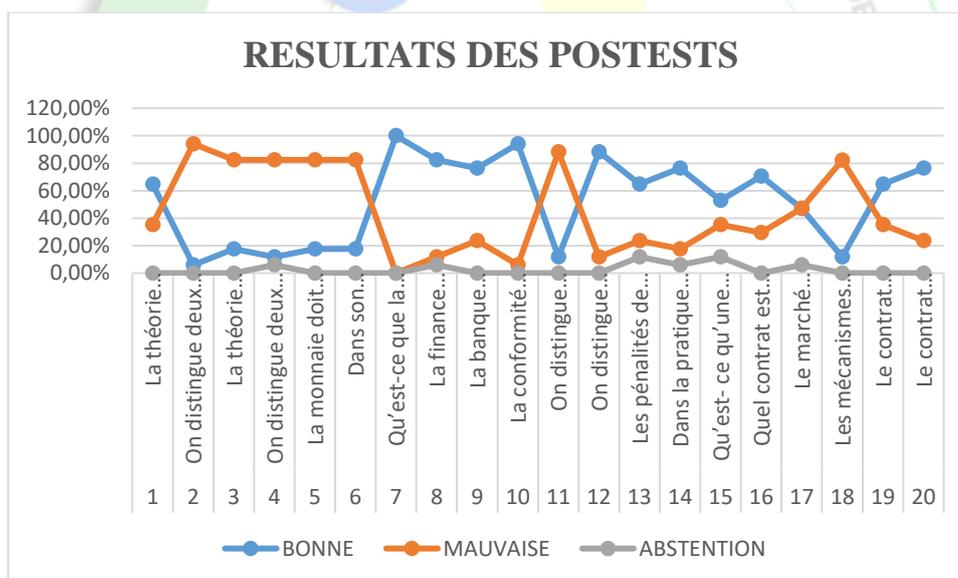
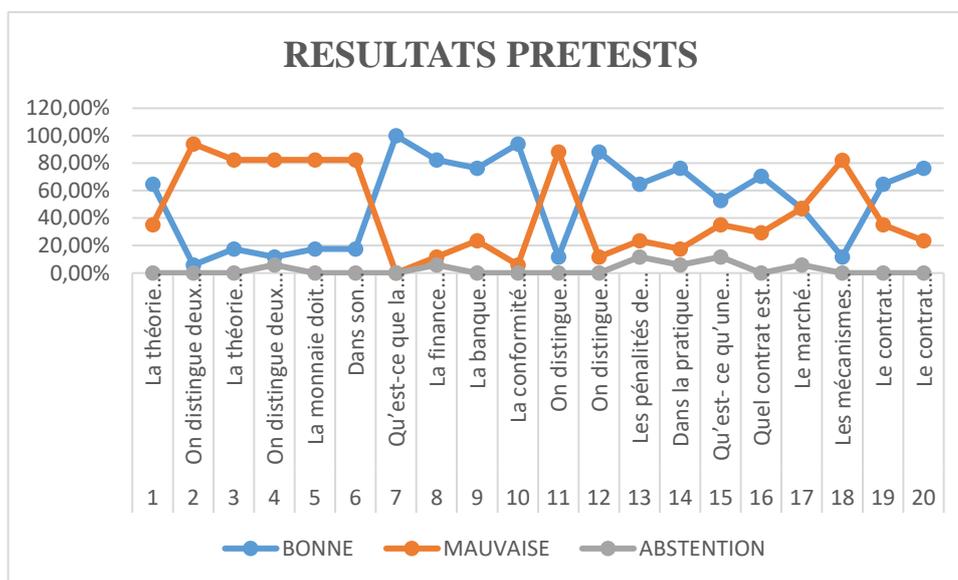
### POST-TESTS

Dans le même esprit que celui du début de la formation, il était important de connaître si les participants ont progressé dans la maîtrise du sujet qui était sur la table des échanges. Les mêmes questions qui leurs avaient été soumises à l'entame leurs ont été posées de nouveau et voici les résultats :

N°	QUESTIONS	BONNE	MAUVAISE	ABSTENTION
1	La théorie économique en islam est fondamentalement basée sur l'idée de :	64,7%	35,3%	0%

2	On distingue deux formes de responsabilité en théorie économique islamique :	5,9%	94,1%	0%
3	La théorie économique islamique vise :	17,5%	82,5%	0
4	On distingue deux formes de propriété en théorie économique islamique :	11,76%	82,35%	5,9%
5	La monnaie doit avoir :	17,5%	82,5%	0%
6	Dans son acception complète Riba renvoie à :	17,5%	82,5%	0%
7	Qu'est-ce que la finance islamique ?	100%	0%	0%
8	La finance islamique est basée sur :	82,35%	11,76%	5,9%
9	La banque islamique s'adresse :	76,47%	23,53%	0%
10	La conformité charia des banques islamiques est assurée par :	94,1%	5,9%	0%
11	On distingue plusieurs types de contrats financiers islamiques :	11,77%	88,23%	0%
12	On distingue globalement deux types de compte bancaires islamiques :	88,23%	11,77%	0%
13	Les pénalités de retard de paiement sont interdites en finance islamique :	64,72%	23,52%	11,76%
14	Dans la pratique on distingue deux types de compte d'investissement :	76,47%	17,64%	5,9%
15	Qu'est-ce qu'une fenêtre islamique :	52,95%	35,29%	11,76%
16	Quel contrat est approprié pour le financement des campagnes agricoles ?	70,58%	29,42%	0%
17	Le marché africain de la finance islamique est un marché basé sur l'offre car :	47,05%	47,07%	5,9%
18	Les mécanismes de financement islamique :	11,77%	82,23%	0%
19	Le contrat Mourabaha quant à lui renvoie à la logique de :	64,7%	35,3%	0%
20	Le contrat Moudaraba est un exemple de contrat basé sur :	76,47%	23,53%	0%

## ANALYSE DES PRETESTS ET DES POSTESTS



Dans les deux graphes qui nous sont présentés, la ligne bleue représente l'ensemble des bonnes réponses, la ligne orange l'ensemble des mauvaises réponses et la ligne grise les abstentions. Nous pouvons remarquer que les participants produisent des effets positifs sur la compréhension et l'apprentissage au sujet de la finance islamique et ses mécanismes. On peut conclure qu'il y'a une nette amélioration du pourcentage de bonnes réponses en pré-test par rapport au post-test, les objectifs ont donc été atteints.

## AVIS DES PARTICIPANTS

La dernière articulation avant de conclure les activités des “**Journées Communautaires de la finance islamique-CEMAC**” édition 2024 qui ont eu lieu du 22 au 26 avril au Palais des Congres de Yaoundé, avec pour thème : “*Finance islamique et développement inclusif et durable des CTDs au Cameroun*” fut la prise des avis des participants, afin de retenir les impressions et les recommandations pour les prochaines éditions à venir.

### MONSIEUR LE MAIRE D'IDENAU

Je suis très heureux de la manière avec laquelle s'est passé ce forum. Je suis content de tout ce que j'ai appris et je suis sûr que je rentre avec de bonnes nouvelles pour les populations d'Idenau. La finance islamique apparait comme une solution alternative aux problèmes de financement que nous rencontrons. Donc je suis heureux et je pense que tout s'est bien passé.

### OMGBA JEAN BAPTISTE, RESPONSABLE COMMUNICATION MUPECI

L'impression générale au terme de ces cinq jours d'échange, personnellement, j'avais beaucoup d'interrogations, c'est vrai qu'il y a une équipe qui était déjà là l'année dernière et il y a eu quelques séances de travail qui ont déjà eu lieu avec le cabinet, mais après avoir assisté aux échanges, aux partages, je retiens tout de suite que la finance islamique, c'est une chance, c'est une discipline transversale et c'est également une solution pour un pays comme le nôtre, qui doit se construire, qui doit se développer et qui a besoin de ressources. Et si les différents partenaires qui sont autour de ce projet aujourd'hui arrivent à s'accorder, à développer un plan d'action, peut-être à moyen, long terme, peut-être d'ici dix ans, nous pourrons impacter durablement notre pays, notre sous-région. Donc, globalement, au nom de la MUPECI, nous sommes satisfaits. La MUPECI s'est engagée et je crois qu'à ce jour, nous pourrons dire que c'est une expérience que nous voulons vivre et que nous allons vivre intégralement. Et nous pensons que des beaux jours sont devant nous. Juste un petit commentaire. La MUPECI sera l'un des acteurs majeurs de la microfinance islamique au Cameroun. Nous en faisons le serment.

### MADAME ABAS SAMIRA EPOUSE DJAMAL

Pour l'évènement qui nous réunit, Il faut savoir que c'est des activités que la Direction Générale du Trésor en particulier qui constituent des instances techniques compétentes en matière de suivi des banques, des micro-finances et des assurances, encourage beaucoup. Parce

que le domaine de la sensibilisation et également de l'appropriation de la pratique de la micro-finance au Cameroun, c'est un domaine sur lequel il reste encore beaucoup à faire. Donc ce partenariat, cet apport que le secteur privé apporte est une contribution très importante pour que ce mécanisme soit bien connu au niveau de nos populations. La thématique en particulier qui a été révélée cette année nous a intéressés. Elle nous a intéressés dans la mesure où tout ce que nous faisons dans l'administration publique c'est pour le développement durable, c'est pour le bien-être des populations. Et on a vu en cet événement une occasion pour rencontrer des acteurs divers qui apportent chacun tout ce qui les concerne, sa contribution pour un développement de notre pays. Donc sur cet aspect, nous n'avons guère été déçus. Il y a eu une diversité vraiment au niveau des participations. Cela nous a permis d'avoir une vue globale au-delà de la réglementation et des produits. Et aussi nous pensons que l'organisation et le cabinet en général est à féliciter. Il a tenu vraiment les débats et le contenu des communications de telle sorte que tout le monde se sente concerné. Et cela a permis également aux uns et aux autres de partager sur les difficultés et de comprendre comment se positionner dans le mécanisme à mettre en place. Donc félicitations une fois de plus.

#### **TAMIBE POFINET FULBERT, ANALYSTE DES PROJETS A LA BDEAC**

Nous avons effectivement assisté à toutes les journées dans le cadre de ce forum organisé par l'AIFC. Nous avons beaucoup appris. Les échanges ont été extrêmement fructueux. Je dirais que mes collègues qui étaient avant, lors de la première édition, je pense que je les ai déjà rattrapés en termes de notions sur la finance islamique. C'est pour dire effectivement la qualité académique et la consistance dans les échanges qui nous ont permis de prendre rapidement le train en marche. Nous avons aussi, autant dans le thème qui a été développé pour cette édition, été bousculés, même dans nos convictions, parce que l'évocation des CTDs même nous permet effectivement de constater que nous avons aussi dans le cadre de la BDEAC des pans de bénéficiaires que nous n'avons pas encore tout à fait fixés, tout à fait identifiés et qu'il faille éventuellement revoir un peu notre mécanisme d'intervention au bénéfice effectivement des populations. Parce que les CTDs sont finalement au cœur du développement de la CEMAC. Donc nous vous remercions beaucoup. Nous allons bien sûr continuer les discussions beaucoup plus techniques par la suite. Donc une fois de plus, félicitations à l'AIFC pour la consistance et pour la hauteur des échanges et la convivialité qui s'est manifestée lors de ces échanges.

**NYASSA KIMI EPSE BELIBI SANDRA, CHEF DE SERVICE DU SUIVI DES  
STRATEGIES GOUVERNEMENTALES ET DES PARTENARIATS**

Je vais dire que je suis satisfaite de ce séminaire. C'est vrai que je suis un peu insomniaque comme on n'a pas commencé tôt. Je suis très contente d'avoir été sensibilisée sur la finance islamique. Mon rôle, le rôle de mon département, c'est de mobiliser le maximum de ressources pour les collectivités territoriales décentralisées. Donc la connaissance de ces produits nous permet de voir s'il est possible de faire comme avec tous les autres partenaires au développement, de créer un guichet spécial pour la finance islamique ou bien de nous inscrire dans une situation d'intermédiation financière.

C'est-à-dire quelque chose qu'on propose aux CTDs, sinon même nous n'y allons pas parce que j'ai un souci avec tous les produits où il faut être propriétaire pour vendre. Ça, là, ça va être difficile pour nous. Maintenant, les autres produits où on paie directement le fournisseur, ça, c'est ce qu'on fait habituellement. C'est-à-dire qu'on a un hôtel de ville, on paie directement le fournisseur. Et même en termes de financement, on a des parties en dons, on a des parties en prêts en fonction du type de projet. Si c'est un projet social, vous avez 85% en dons et 15% en prêts. Donc c'est toujours dans notre logique de toucher tout le monde et de ne laisser personne derrière. Donc c'est très intéressant. J'attends les slides. On va réfléchir. Quel est le meilleur moyen de pouvoir proposer des produits relatifs à la finance islamique aux CTDs ? Je vous remercie pour cet ajout.

**MONSIEUR ELANGA ESSAMA SERAPHIN, EXPERT EN DECENTRALISATION**

C'est un immense plaisir de participer à ces cinq jours d'échange. Tout le monde va devoir se mettre au travail. Même nous les experts, nous devons travailler pour accompagner ces nouvelles dynamiques. Nous ne devons négliger aucun aspect.

**DANRA RICHARD, DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE POPULAIRE  
COOPERATIVE DE LA DOUANE**

Bonsoir à tous. Merci, monsieur le Directeur Général. Ma présence ici pour ces jours de formation était juste pour me faire une idée de ce que c'est que la finance islamique. Mais je peux vous rassurer que ma présence dans ces deux jours, je n'ai pas seulement pu avoir une idée, mais j'ai pu être formé sur beaucoup d'aspects. Aujourd'hui, je peux parler un peu de finance islamique parce que j'ai appris ce que c'est que la philosophie islamique des affaires. J'ai parcouru quelques projets. Et je crois qu'avec ce que je connais déjà, avec ce dont vous

avez parlé tout à l'heure du service après-vente, nous allons continuer de nous informer. Et à mon retour, avec ma structure, nous allons voir comment mettre sur pied une fenêtre de finance islamique tout en respectant la réglementation puisque nous sommes déjà agréés. Il nous faudra avoir une autorisation pour la finance islamique. Et nous allons également nous inscrire dans cette dynamique-là. Parce qu'avec tous les échanges que nous avons eus aujourd'hui, je me rends compte que si nous n'intégrons pas la finance islamique dans notre activité, on sera à la traîne. Donc, merci encore une fois de plus pour la formation. Merci à l'AIFC.

### **PRINCE JUSTIN AJINGA TANYI**

Je voulais juste vous remercier. J'ai beaucoup travaillé sur la finance islamique parce que ma femme est musulmane. Avec la formation que j'ai suivie, j'ai en main plus d'éléments pour pouvoir mettre sur pied une microfinance en mode islamique. Grâce au caractère social que révèle la finance islamique, je pense que ce sera notre nouveau projet.

### **FONGUIN FOKA ANDRE AIME, CHEF CELLULE COMMUNICATION DE BAFOUSSAM 1<sup>ER</sup>**

Et je suis gré de ce qu'a été cette session de formation. Non pas seulement à cause des nouveautés, mais surtout parce que ça a été une semaine de formation pédagogique pour moi. A côté d'apprendre ce que c'est que le concept, désormais je peux, sans risque de me tromper, mieux écouter quelqu'un qui parle de la finance islamique dans les prochaines rencontres auxquelles je suis appelé à participer à titre personnel et aussi au titre de la collectivité. Maintenant, une formation comme celle-ci, on ne peut pas se dire qu'on a tout capitalisé en 5 jours.

### **NTYE NTYE JEAN ELISE, CHEF DE DIVISION DES ETUDES FEICOM**

À l'initiative, d'avoir associé le fait que nos patrons qui sont les collectivités décentralisées parce que nous travaillons pour elles, nous existons que grâce à elles. Nous sommes un instrument du gouvernement qui veut le bien-être, qui veut la solidarité, la construction de la solidarité nationale à travers les systèmes de péréquation que le gouvernement met en place. Certains vont jusqu'à nous traiter de banques des collectivités, mais nous sommes à leur service sur des chaînes un peu plus souples, qui sortent des canaux des banques classiques.

Et Monsieur le Directeur Général a voulu que nous prenions cette année de manière forte à cette formation et à ce forum pour voir à quelle mesure nous pouvons offrir à nos patrons

comme nous aimons les appeler chez nous des nouvelles sources additionnelles pour faire le financement de nos projets et voir à quelle mesure nous pouvons, au niveau de l'institution, offrir des clichés relatifs au financement islamique. Nous avons présenté ce type d'outils qui nous confortent sur l'idée qu'il fallait aller vers ces types de financements qui sont des financements qui recherchent l'équité. Il est question aujourd'hui que les collectivités territoriales décentralisées osent au regard du code général des CTDs qui offre beaucoup d'alternatives aux collectivités.

Nous, nous les accompagnons, c'est vrai, nous ne sommes que des compagnons mais c'est eux les patrons. Ils doivent être décomplexés et comprendre que la collectivité ne pourra être un endroit où il fait bon vivre que si les maires comprennent qu'ils sont aujourd'hui des managers et des co-développeurs de leur territoire. Nous aimons dire chez nous que la collectivité rend des services publics mais qu'elle cesse d'être la police d'État qu'elle se positionne comme un partenaire de l'État pour le développement du territoire. C'est le sens de notre accompagnement. Et comme on disait aujourd'hui, c'est ça qui justifie notre présence ici.

**NAFISSATOU YAHOUBA INNA, Chargée de la communication financière BGFI  
BANK CAMEROUN**

Je suis très heureuse d'avoir participé à cette activité. Je veux d'abord remercier le cabinet AIFC pour cette opportunité et l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. En arrivant ici j'avais plusieurs questions et ce n'était pas facile pour moi de comprendre les différents thèmes abordés. Etant dans la finance classique, à chaque fois qu'on abordait un sujet, j'essayais de ramener à ce que je fais actuellement. Et du coup, ce n'était pas très claire dans ma tête, et donc durant les cinq jours, j'ai pu comprendre exactement la finance islamique.

**ALIOU MARIAM, ETUDIANTE**

Je suis vraiment satisfaite. Je connais à présent beaucoup de choses concernant la finance islamique.







## Avec la Participation Effective de



 695 26 80 92 - 675 45 37 38

 Email :  
evenements@cabinet-aifc.cm  
hassanbelibi@cabinet-aifc.cm  
hassanbelibi@gmail.com

 <http://www.cabinet-aifc.cm>

